



BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

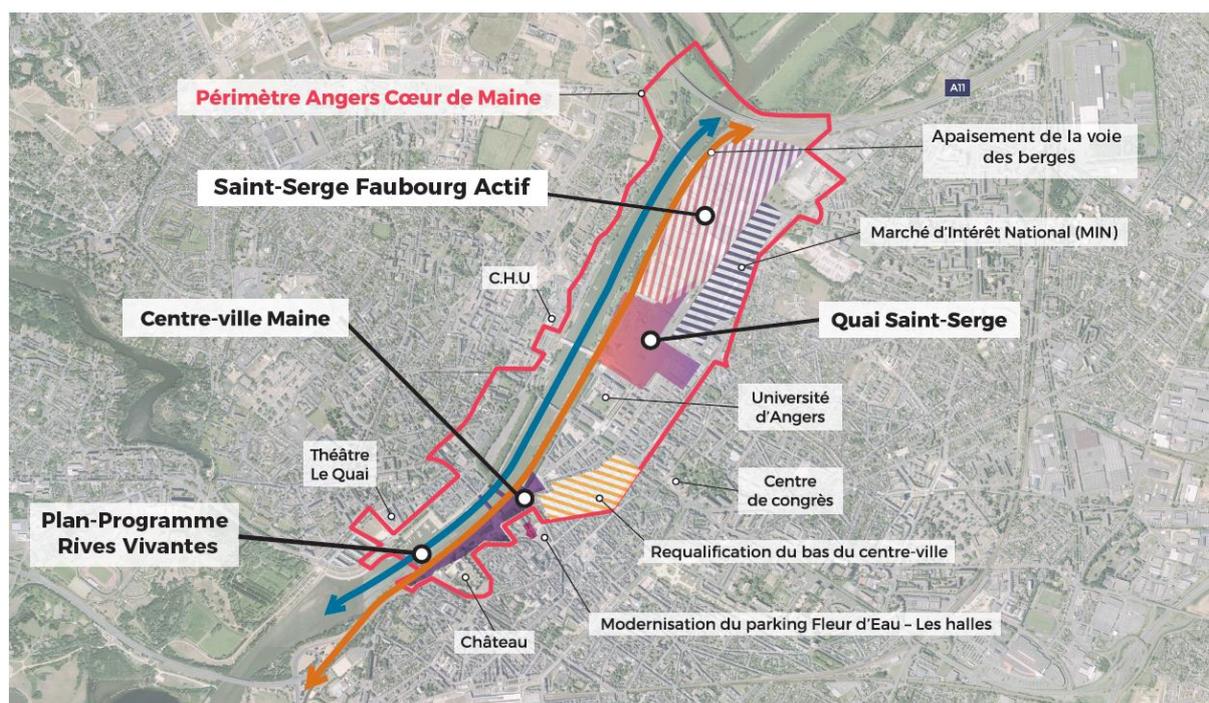


Table des matières

INTRODUCTION	3
I – OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE	8
1. OBJECTIFS.....	8
2. MODALITES DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE.....	8
II - DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	10
1. LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION MIS EN ŒUVRE	10
2. LES MESURES DE PUBLICITE ET MOYENS D'INFORMATION DES PARTICIPANTS.....	18
III - SYNTHESE DE LA CONCERTATION	23
1. RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS DU TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DE LA RIVIERE.....	23
2. PRINCIPALES OBSERVATIONS FORMULEES ET REPONSES DONNEES	25
CONCLUSION.....	30
ANNEXES	32

INTRODUCTION

Avec l'inauguration en 2019 de l'esplanade Cœur de Maine, de la nouvelle patinoire et du parc Saint Serge, de nouvelles relations avec la rivière se sont installées. Ces nouveaux espaces publics dédiés à la nature, à la promenade, aux loisirs et aux activités sportives permettent de renforcer l'attractivité du cœur d'Angers et de redécouvrir les sites fondateurs de notre ville.



Périmètre global du projet Angers Cœur de Maine

L'aménagement des sites de Centre-ville Maine et de Quai Saint-Serge, associé à une première étape d'apaisement de la voie des berges, a permis en peu de temps de rendre le projet urbain Angers Cœur de Maine concret.

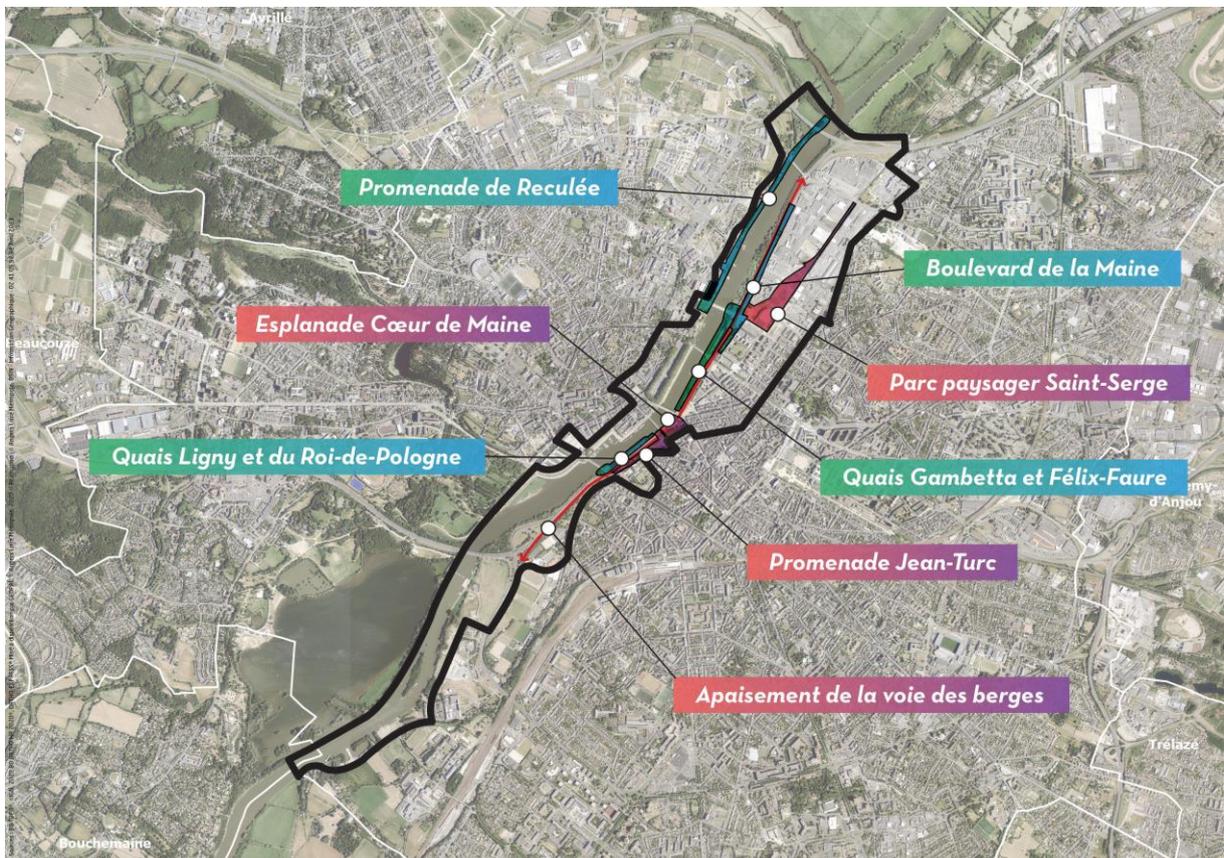
Parallèlement à ces actions opérationnelles d'envergure, l'idée d'un « plan-programme » a été mise en œuvre avec les acteurs de la rivière. Un plan a été conçu par l'équipe d'urbanistes et de paysagistes. Il a servi de base de réflexion à des ateliers de travail où près de 70 propositions ont été formalisées, dans des domaines complémentaires : continuités pour les piétons et les vélos le long de la rivière, actions de renaturation ou de préservation de la biodiversité, animations sur la rivière et ses rives, développement des activités fluviales, etc. La richesse de ces propositions, fondées sur un plan stratégique d'ensemble qui a trouvé sa place dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, confirme l'intérêt des Angevins pour leur rivière et a permis d'imaginer un déploiement du projet Angers Cœur de Maine sur l'ensemble du territoire traversé par la rivière.

Avec le Plan-programme Rives Vivantes, c'est donc une deuxième page de la reconquête de la Maine qui s'écrit. Les interventions proposées permettront de

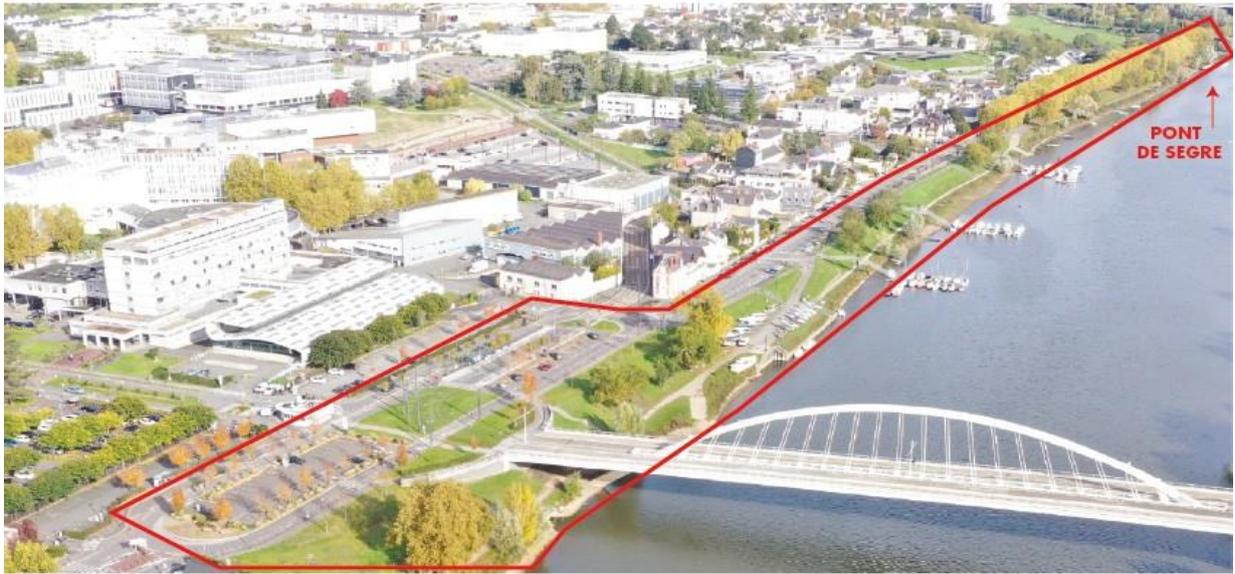
donner encore plus de sens aux aménagements récemment réalisés et amplifieront ce mouvement désormais engagé de retour vers la rivière.

Les principaux objectifs poursuivis dans le Plan Programme Rives Vivantes sont :

- Faire de la Maine un lieu révélé et respecté, vecteur d'identité et un lieu d'animations ;
- Saisir l'opportunité du tourisme fluvestre et fluvial ;
- Proposer des parcours pour les vélos et les piétons ;
- Renforcer le corridor écologique formé par la Maine ;
- Prolonger la transformation urbaine de la voie des berges ;
- Aménager 4 secteurs, qui sont La Promenade de Réculée, Les Quais Ligny et Roi de Pologne, les Quais Gambetta et Félix Faure, et le carrefour Confluences, et le boulevard de la Maine.



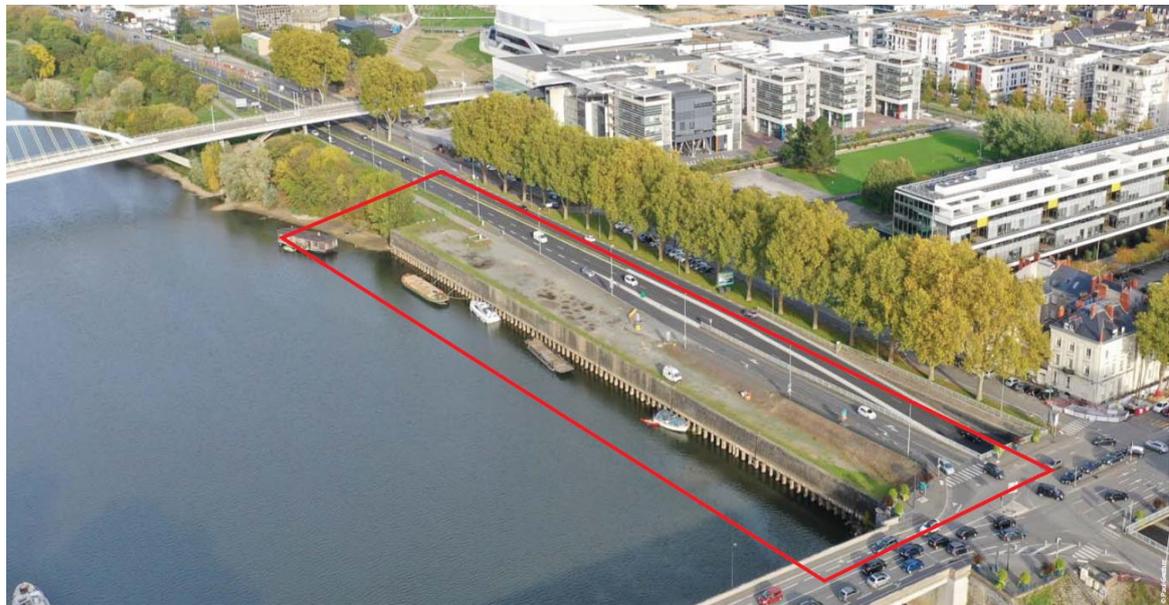
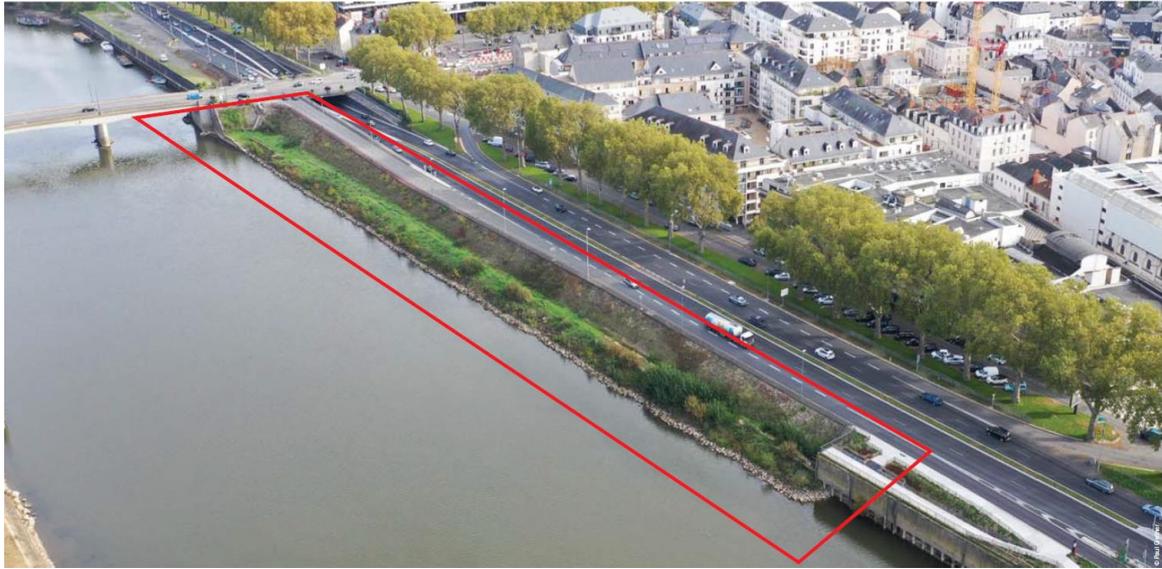
Périmètre global Rives Vivantes et les 4 secteurs d'intervention (en vert)



Promenade de Reclée



Les quais Ligny et du Roi-de-Pologne



Quai Gambetta et quai Félix-Faure



Boulevard de la Maine

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, la Ville d'Angers a décidé de déléguer à ALTER Public, par délibération du 28 septembre 2020, la mise en œuvre du Plan Programme Rives Vivantes pour la période 2020-2027,

Ce mandat comprend :

1. Le prolongement de la démarche d'association des acteurs de la rivière et des Angevins intéressés concourant à une animation et une dynamisation de la Maine et de ses rives (concertation, co-conception, médiation), participation à l'émergence d'animations, recherche de partenaires économiques et développeurs de projets en lien avec la rivière ;
2. Toute étude urbaine et environnementale permettant la renaturation d'espaces, le renforcement de la biodiversité, la réorganisation et l'embellissement de sites inclus dans le périmètre général Rives Vivantes et le développement d'activités respectueuses de la rivière et de ses abords ;
3. Les aménagements des espaces stratégiques suivants : Promenade de Reclée, Quai Ligny, Quais Gambetta et Félix-Faure, Boulevard de la Maine ;
4. Les actions d'information et de communication facilitant l'appropriation par les Angevins de ce projet et de leur rivière et participant au rayonnement du projet Rives Vivantes.

Pour cela, une phase de concertation préalable a été lancée dans la continuité de la démarche d'association des acteurs de la rivière et Angevins intéressés. Cette phase réglementée par le Code de l'urbanisme a été menée d'avril 2019 à aujourd'hui.

Ce document vise à tirer le bilan de la concertation préalable.

I – OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

1. OBJECTIFS

Au titre du projet Rives Vivantes, deux délibérations ont été prises en parallèle lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2020. Une première ayant pour objectif de lancer le mandat de réalisation Rives Vivantes et une seconde, concernant le lancement de la concertation préalable du projet.

Pour rappel, la concertation préalable est prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Elle vise à associer le plus tôt possible, les habitants, les associations locales, ainsi que les autres personnes concernées, à l'élaboration de certains projets d'aménagement et de construction et à l'élaboration de documents d'urbanisme.

Ainsi, la Ville d'Angers est l'autorité compétente pour organiser cette concertation et ainsi :

- Préciser les objectifs poursuivis dans le cadre du projet ou document envisagé,
- Déterminer des modalités de concertation comportant une durée suffisante et des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet ou document,
- Faire en sorte que ces modalités permettent à la fois au public d'accéder aux informations relatives au projet ou document et aux avis rendus sur celui-ci, et de formuler des observations et propositions,
- D'enregistrer et de conserver ces observations et propositions,
- Et d'arrêter le bilan de cette concertation.

Le présent bilan a pour effet de clôturer cette étape de concertation préalable et présente de manière synthétique le contexte de la concertation, les modalités d'organisation de celle-ci, les principales questions des participants ainsi que les évolutions du projet d'aménagement, nées à la suite de cette concertation.

2. MODALITES DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

Le conseil municipal a décidé d'ouvrir la Concertation Préalable à l'aménagement des 4 sites selon, les modalités suivantes qui conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme ont été précisées dans la délibération du 28 septembre 2020 (DEL-2020-270) transmise en Préfecture le 01 octobre 2020.

Les modalités retenues pour cette concertation sont les suivantes :

- La tenue d'une ou plusieurs réunions publiques afin de présenter, expliquer et échanger sur les enjeux du site, le(s) périmètre(s) opérationnel(s), le programme envisagé et les aménagements ;

- L'organisation d'une exposition à la Maison des Projets, 7 rue Plantagenêt à Angers ;
- La tenue d'une ou plusieurs permanences à la Maison des Projets, située 7 rue Plantagenêt à Angers, où il est possible de consulter le dossier d'information et de communication sur le Plan Programme Rives Vivantes et échanger avec l'équipe de projet représentée par la Ville d'Angers et Alter.
- La mise à disposition du public d'un dossier d'information et de communication sur le Plan Programme Rives Vivantes, complété au fur et à mesure des études jusqu'à la clôture de concertation, au siège d'Angers Loire Métropole (83 rue du Mail, 49100 Angers) ainsi qu'à la Maison des Projets (7 rue Plantagenet, 49100 Angers).
- Un registre destiné à recevoir les observations du public accompagnera ce dossier. Les remarques et avis peuvent être formulés sur les registres mis à disposition ou par mail à l'adresse suivante : *amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr*

II - DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

1. LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION MIS EN ŒUVRE

1.1. La réunion publique

La réunion publique a eu lieu le mercredi 2 juin 2021 de 18h à 20h, à l'Amphithéâtre Jean Bodin de la Faculté de droit, économie et de gestion, site Saint-Serge, 13, allée F-Mitterrand à Angers.

Les objectifs du programme Rives vivantes ont été détaillés ainsi que les études de préfiguration sur les quatre sites stratégiques à savoir, promenade de Reculée, quais Ligny et du Roi-de-Pologne, quais Gambetta et Félix-Faure, boulevard de la Maine. Ainsi que sur la Maine, élément fondateur et central du projet.

Les intervenants présents étaient :

- Christophe Béchu, Maire d'Angers et Président ALM ;
- Roch Brancour, Adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement et au logement ;
- Jean-Marc Verchère, Premier Adjoint au Maire ;
- Paul Grether, architecte urbaniste.



La réunion publique était ouverte au grand public.

Au total, 120 personnes étaient présentes en présentiel et 40 personnes ont suivi la réunion à distance qui était diffusée en direct sur le site internet de la ville.

Le public était constitué d'Angevins, d'acteurs économiques, d'acteurs de la rivière, d'élus ainsi que de représentants des services de la ville et d'ALTER.

Un temps de questions-réponses d'une trentaine de minutes a permis au public d'interroger les intervenants sur différents thèmes. Christophe Béchu, Roch Brancour, Jean-Marc Verchère et Paul Grether ont répondu aux différentes questions du public.

1.2. Les permanences

Lors des permanences publiques, les équipes opérationnelles se tiennent à la disposition des participants qui souhaitent échanger sur des points particuliers. Ce système de questions-réponses, sans inscription préalable, permet de dialoguer plus facilement avec les riverains et usagers.

Deux permanences se sont tenues :

- **Vendredi 28 mai de 14h à 17h sur la Promenade de Reculée (au niveau du cube d'exposition)**

Les riverains et promeneurs ont pu échanger avec :

- M. Jean-Marc Verchère, Premier Adjoint au Maire
- La maîtrise d'ouvrage déléguée, ALTER Public, représentée par le Directeur du projet Cœur de Maine, Olivier Réguer, la responsable d'opérations chargée du projet Rives Vivantes, Sarah Deguil et la chargée de médiation et concertation, Aurélia Perrotte.
- La Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire (DADT) de la Ville d'Angers, représentée par Solène Person, chargée d'opérations Territoire Nord Quartiers Doutré Saint-Jacques Nazareth – Hauts de Saint-Aubin.

Environ 20 personnes sont venues échanger avec les représentants, majoritairement des riverains de Reculée, des promeneurs et une représentante d'association.



- **Mercredi 9 juin de 9h à 12h30, à la Maison des Projets, 7 rue Plantagenêt, Angers.**

Le public a pu échanger sur le projet avec :

- La maîtrise d'ouvrage déléguée, ALTER Public, représentée par le Directeur du projet Cœur de Maine, Olivier Réguer, la responsable d'opérations chargée du projet Rives Vivantes, Sarah Deguil et la chargée de médiation et concertation, Aurélia Perrotte.
- La Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire (DADT) de la Ville d'Angers, représentée par Solène Person, chargée d'opérations Territoire Nord Quartiers Doutré Saint-Jacques Nazareth – Hauts de Saint-Aubin et Christophe Deschamps, Chef de projets Aménagement, chargé du secteur du Centre-ville.

Des pêcheurs et des riverains de Reculée (7 personnes) sont venus pour échanger sur le projet avec les représentants.

Lors des deux permanences, la présentation de la réunion publique et les études de préfiguration étaient consultables pour mieux comprendre le périmètre du projet Rives Vivantes. L'inventaire floristique et faunistique des berges de la Maine réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) était également consultable.

Également, des photos « avant/après » des sites d'intervention étaient installées sur des chevalets afin de permettre au public de visualiser les premières intentions.

1.3. L'exposition

En raison des conditions sanitaires liées au COVID, les modalités de concertation préalable concernant l'exposition du projet Rives Vivantes à la Maison des Projets, ont été adaptées. En effet, ce lieu a été fermé au public du 24 octobre 2020 au 4 juin 2021. Dans ce cadre, un autre dispositif permettant d'exposer le projet et de le rendre accessible au public, a été mis en place. Ainsi, il a été pensé l'installation de cubes à proximité des sites d'intervention.

Également, la mise à disposition du public d'un dossier d'information et de communication à la Maison des Projets s'est vue contrainte par la fermeture liée au contexte sanitaire. Ainsi, pour maintenir ce dispositif et le rendre accessible au public, une page sur le site internet de la Ville d'Angers a été entièrement dédiée à la présentation de Rives Vivantes et une adresse mail destinée à recevoir les avis, remarques ou questions du public a été créée.



Visiteurs de la Maison des Projets

- **La Maison des projets**

L'exposition permanente présentée à la Maison des Projets, 7 rue Plantagenêt est ouverte au public depuis le 4 juin 2021. Ce lieu accueille les visiteurs, les mercredi et vendredi de 13h à 19h et le samedi de 10h à 12h puis de 13h à 19h.

Depuis octobre 2021 de nouveaux horaires sont proposés : du mardi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 11h à 18h.

Un médiateur dédié accueille les visiteurs et les informe sur le projet Angers Cœur de Maine et notamment le projet Rives Vivantes.

À la Maison des projets, comme sur le site internet de la Ville d'Angers, de nombreux documents et outils numériques sont à disposition pour permettre une meilleure visibilité et compréhension du projet Rives Vivantes :

- Présentation publique, mars 2021
- Dossier de présentation du projet, mai 2021
- Dossier de présentation réunion publique, juin 2021
- Retranscription de la réunion publique
- Plan des espaces Rives Vivantes
- Études de préfigurations des 4 sites stratégiques identifiés
- Inventaires floristique et faunistique des berges de Maine

On compte environ 900 visiteurs depuis le mois de juin et jusqu'à ce présent bilan.

- **Les cubes**

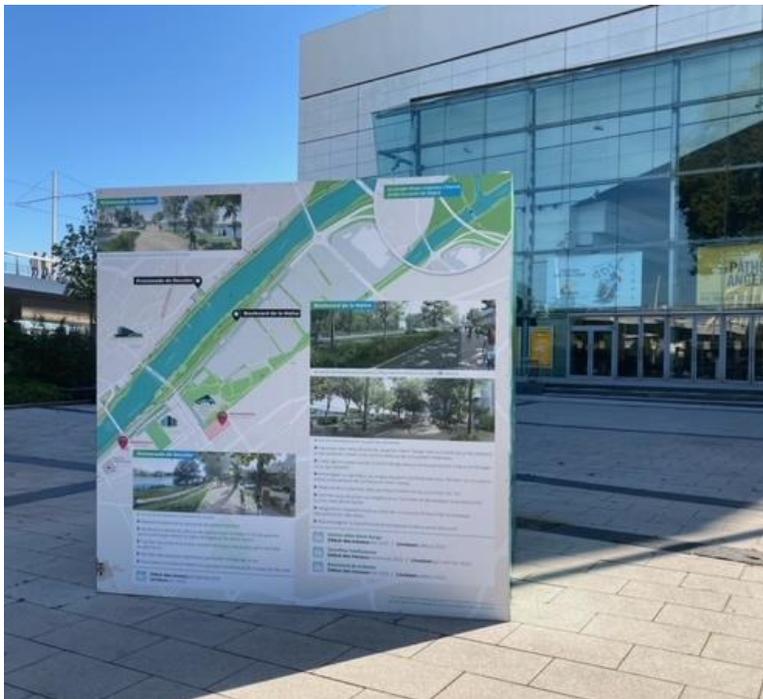
Trois cubes sont installés depuis avril 2021 et sont accessibles aux riverains, passants et usagers des sites. Ils présentent et expliquent de manière visuelle le projet Rives Vivantes.

Ces cubes sont installés à proximité des sites d'intervention, à savoir :

- La promenade de Reculée
- Le parvis du cinéma
- En bas de la montée Saint-Maurice



Cube situé sur la promenade de Reculée



Cube situé sur le parvis du cinéma



Cube situé en bas de la montée Saint-Maurice

1.4. Les registres

Un dossier d'information et deux registres dédiés à recevoir les avis des usagers, habitants et acteurs du territoire, sont disponibles :

- au siège d'Angers Loire Métropole, au 83 rue du Mail, direction Aménagement et Développement des territoires (DADT). Il était disponible à l'accueil, sur demande.
- à la Maison des projets, au 7 rue Plantagenêt. En raison de sa fermeture, comme expliqué précédemment, le registre a été transféré à l'Hôtel de Ville d'Angers, bd de la Résistance et de la Déportation. Il était disponible à l'accueil, sur demande.

Les registres étaient disponibles également lors des permanences pour permettre aux visiteurs d'inscrire leurs observations.

Les remarques peuvent aussi être envoyées sur une adresse dédiée soit amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr

Deux remarques ont été écrites le 9 juin 2021 lors de la deuxième permanence, dans le registre disponible à l'Hôtel de Ville.

Aucune remarque n'est écrite dans le second registre disponible au siège d'Angers Loire Métropole.

1.5. Tableau de synthèse des dispositifs de concertation préalable réalisés :

Dispositif	Date	Lieu	Représentants	Public
Réunion publique	02/06/2021	Amphithéâtre Jean Bodin de la Faculté de droit économie, gestion de l'Université d'Angers, 13, allée F-Mitterrand à Angers. Retransmission en ligne en direct	- Christophe Béchu, Maire d'Angers - Jean-Marc Verchère, 1er adjoint - Roch Brancour, Adjoint à l'Urbanisme, à l'Aménagement et au Logement - Paul Grether, Urbaniste du projet / Atelier Grether	120 personnes en présentiel et 40 en ligne
Permanences	28/05/2021	Sur site, à hauteur du n° 58 de la Promenade de Reculée.	- Elu(s) Ville Angers - ALTER, Maîtrise d'ouvrage - Direction de l'aménagement, Ville d'Angers,	20 personnes
	09/06/2021	Maison des Projets, 7 rue Plantagenet, à Angers.		7 personnes
Cubes	A partir du 04/06/2021 à la Maison des projets	- Promenade de Reculée - Bas de la montée Saint-Maurice - Parvis du cinéma		Passants, habitants et usagers des sites

Exposition à la Maison des projets	A partir de juin 2021	Maison des Projets, 7 rue Plantagenet, à Angers		Environ 900 visiteurs
Registres		<ul style="list-style-type: none"> - Un exemplaire au siège d'Angers Loire Métropole, au 83 rue du Mail, direction Aménagement et Développement des territoires. - Un exemplaire à l'Hôtel de Ville, bd de la Résistance et de la Déportation, sur demande à l'accueil. - Une adresse mail dédiée : amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr 		Trois remarques : Habitants et usagers des sites

Le 8 septembre et le 24 novembre 2021, deux ateliers de participation citoyenne ont été organisés en parallèle de la concertation préalable réglementaire. Ces ateliers ont porté sur le futur aménagement de la Promenade de Reculée et se sont déroulés respectivement au Club Angers Nautique Aviron et à la Faculté de santé. Ils ont réuni une quarantaine de participants chacun, en présence notamment de :

- Jean-Marc Verchère, 1^{er} Adjoint au Maire,
- Hélène Cruypenninck, Adjointe à l'Environnement et à la Nature en ville,
- Jacques-Olivier Martin, Adjoint à la Voirie, au Stationnement et aux Bâtiments
- Roch Brancour, Adjoint à l'Urbanisme, à l'Aménagement du territoire et au Logement
- Bénédicte Bretin, Adjointe aux quartiers Doutre/Saint-Jacques/Nazareth et Hauts-de-Saint-Aubin

2. LES MESURES DE PUBLICITE ET MOYENS D'INFORMATION DES PARTICIPANTS

Conformément à la délibération du 28 septembre 2020 (DEL-2020-270), a été convenu la communication par voie de presse des dates et des lieux de la réunion publique et des permanences. Les communications ont été réalisées par des insertions dans la presse papier locale, par un flyer et par voie numérique via la publication sur site internet et réseaux sociaux.

2.1. Presse papier



Parution le samedi 22 mai 2021

80 000 éditions par jour selon l'ANPCM



Parution le samedi 22 mai 2021

646 853 éditions par jour selon l'ANPCM



DOSSIER

Rives vivantes: faciliter l'accès de tous à la rivière



En haut, une partie du périmètre du programme Rives vivantes, avec le boulevard de la Maine et les quais Gambetta et Félix Faure. Ci-dessous, la promenade de Reculée. Elle sera le premier secteur à être aménagé pour donner encore plus de place aux piétons et aux cyclistes.

Après les aménagements Cœur de Maine réalisés lors du précédent mandat, les nouvelles opérations Rives vivantes vont s'échelonner du printemps 2022 à la fin de l'année 2024. Objectifs : assurer des continuités piétonnes et cyclables de part et d'autre de la rivière.

Des pièces de plus au puzzle pour rendre la rivière aux Angevins. C'est ainsi que le maire, Christophe Bichu, qualifie le programme Rives vivantes, qui s'inscrit dans un projet plus global alliant des plaines de la Baunette au pont Jean-Moulin, sur un périmètre de 700 ha. "Notre feuille de route est claire: permettre de longer la Maine à pied ou à vélo depuis les deux rives, au cœur d'une ambiance et d'une circulation apaisées, tout en assurant une continuité écologique, respectueuse de la biodiversité du secteur. Au total, 2,5 ha d'espaces végétalisés seront ajoutés et autant redonnés aux piétons et aux cyclistes", explique le maire.

Apaiser la circulation automobile

Tout cela passe notamment par la poursuite de la transformation de l'axe "autoroutier" qu'était la voie des berges. Elle permettra de ne plus considérer la rivière comme un obstacle à franchir mais comme une partie intégrante du paysage urbain. "Il faut redonner à la Maine une place centrale dans le fonctionnement de la ville, confirme Paul-Armand Grether, architecte-urbaniste en charge des aménagements. Angers est née avec sa rivière, fa longtemps utilisée à des fins portuaires notamment, avant de lui tourner le dos. Aujourd'hui, l'ambition est de redonner aux Angevins la possibilité d'y accéder jusqu'à pouvoir toucher l'eau. On parle tout de même d'un site incroyable." Comment réussir à transformer cette voie des berges, qui coupe la ville en deux, en un boulevard urbain apaisé? En réalisant toute une série d'opérations, depuis le quai Gambetta jusqu'au futur carrefour Confluences qui sera construit au pied du pont, au niveau du cinéma multiplexe. Au programme: suppression de la signalétique autoroutière (portiques, panneaux, glissières, éclairage), rétrécissement des voies pour y abaisser la vitesse et réduire ainsi les

nuisances environnementales en termes de bruit et de pollution de l'air, élargir les trottoirs à des fins piétonnes et paysagères, végétaliser les terre-pleins centraux. Objectifs à terme: faciliter et sécuriser les traversées vers la rivière, à pied ou à vélo, notamment depuis Saint-Serge, où deux carrefours à feux tricolores pourraient voir le jour ultérieurement.

Quatre sites stratégiques à aménager

Ce boulevard de la Maine n'est qu'un des quatre sites stratégiques qui seront aménagés d'ici à la fin du mandat. En effet, des opérations seront également menées au niveau de la promenade de Reculée, des quais Gambetta et Félix-Faure et des quais Ligny et du Roi-de-Pologne pour un budget de 30 millions d'euros (lire en pages suivantes). Pour arriver à ce résultat, un important travail de concertation a été lancé dès 2018, auprès de trente-quatre structures: associations environnementales et d'habitants, conseils de quartier, acteurs touristiques et culturels, clubs sportifs, aménageurs, usagers de la cale de la Savatte... À la clé, des propositions concrètes comme, par exemple, le développement d'un tourisme fluvial (sur les rives) et fluvial (sur l'eau), des parcours pour les vélos et les piétons, le renforcement du corridor écologique formé par la Maine, la diversification des usages de la rivière, la valorisation du patrimoine des rives... Si la page n'est plus blanche, les Angevins peuvent continuer à participer à la réflexion. Notamment pour affiner trois axes-clés du programme Rives vivantes: une meilleure connaissance de la rivière, la manière de la faire vivre et sa restauration.

Réunion publique "Rives vivantes", le 2 juin, 18 h, faculté de Droit, campus Saint-Serge.
Permanence d'information le 9 juin, de 9 h à 12 h, maison des projets, 7, rue Plantagenêt.

Le magazine Vivre à Angers est tiré à **94000 exemplaires**.

2.2. Flyer

RIVES VIVANTES
CONCERTATION

Le projet Rives vivantes vise à valoriser la rivière et à développer ses usages. Un plan-programme a été établi en concertation avec les différents acteurs de la rivière. Les projets, à venir jusqu'en 2024, se concentrent sur quatre sites prioritaires: les quais Ligny et du Roi-de-Pologne, les quais Gambetta et Félix-Faure, le boulevard de la Maine et la promenade de Reculée.

En septembre 2020, le projet est entré dans une phase de concertation préalable, permettant aux Angevins de s'exprimer sur le projet. Si vous souhaitez faire vos remarques, plusieurs possibilités s'offrent à vous:

- > **Un dossier d'information et un registre de concertation sont disponibles:**
 - au siège d'Angers Loire Métropole, au 83, rue du Mail, direction Aménagement et Développement des territoires
 - à l'Hôtel de Ville, boulevard de la Résistance et de la Déportation, sur demande à l'accueil
- > **Une permanence aura lieu le mercredi 9 juin, de 9h à 12h, à la Maison des projets, 7, rue Plantagenêt.** Vous pourrez y consulter le dossier d'information et échanger avec l'équipe du projet.
- > **Vous pouvez également envoyer vos remarques à:** amenagement.dact@angersloiremetropole.fr

À partir de l'été 2021, la concertation se poursuivra avec plusieurs temps d'échanges ouverts à tous.

Pour plus d'informations, rendez-vous:

- > sur angers.fr/rives-vivantes
- > à la Maison des projets, 7, rue Plantagenêt. Une exposition sur le projet, ainsi qu'un médiateur dédié sont sur place. Horaires: mercredi et vendredi, de 13h à 19h et samedi, de 10h à 12h et de 13h à 19h.

Mis à disposition de plus de **250 personnes** à partir de la réunion publique du 2 juin

2.3. Voie numérique

2.3.1. Site internet





Concertation lancée pour le projet Rives vivantes

Angers Rives Vivantes
Angers

Entre 2018 et 2019, 34 acteurs publics, privés et associatifs en lien avec la rivière ont participé à une démarche de concertation permettant de dégager une certaine ...

06 avril 2021

Publication le 6 avril 2021 sur le site internet ALTER

2.3.2. Réseaux sociaux



2 Première réunion publique Rives Vivantes

JUN Public - Événement - par Ville d'Angers

Intéressé(e) Participe

Mercredi 2 juin 2021 de 18:00 UTC+02 à 20:00 UTC+02
Il y a environ 1 mois

Université d'Angers

À propos

Détails

Le projet Rives vivantes vise à valoriser la rivière et développer ses usages

Le projet résulte d'une concertation avec 34 structures... Plus

A participé	Intéressé(e)	Partages
6	32	8

Publication récente

Ville d'Angers — Ville d'Angers a ajouté un événement.
Il y a environ 2 mois

Événement publié par la Ville d'Angers - 8 partages



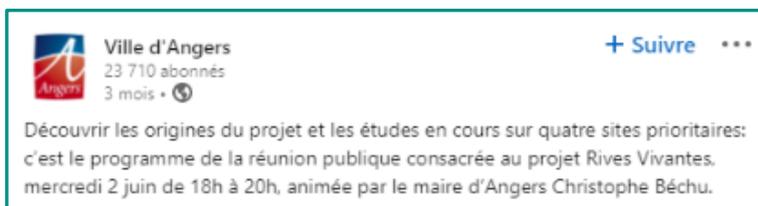
Publication le 14 mai par Christophe Béchu, Maire d'Angers

13 400 abonnés



Publication le 28 mai par la Ville d'Angers

43 600 abonnés



Publication en mai par la Ville d'Angers

23 710 abonnés

2.3.3. Presse numérique



CIToyennete

Une réunion publique sur le programme Rives vivantes le 2 juin

Publié le 23 mai 2021 à 10h00
Par La rédaction

Le rendez-vous du mercredi 2 juin s'inscrit dans le cadre de la concertation inhérente à tout projet d'aménagement et qui, pour Rives vivantes, s'est ouverte en septembre dernier.

Les Angevins qui souhaitent faire une remarque ou une suggestion ont plusieurs possibilités :

- un dossier d'information et un registre de concertation sont disponibles au siège d'Angers Loire Métropole (83 rue du Mail) ;
- une permanence aura lieu mercredi 9 juin, de 9 h à 12 h, à la Maison des projets (7 rue Plantagenêt). Le dossier d'information de Rives vivantes sera consultable et il sera possible d'échanger avec l'équipe du projet.
- une adresse mail est d'ores et déjà disponible : amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr

Publication le 28 mai

271 200 visites par mois sur le site internet



ACTUALITES

Une réunion publique sur le programme Rives vivantes prévue le 2 juin

23 MAI 2021

Le maire d'Angers, Christophe Béchu, animera une réunion publique sur le programme Rives vivantes le mercredi 2 juin à 18h à l'Université d'Angers.

Publication le 29 mai

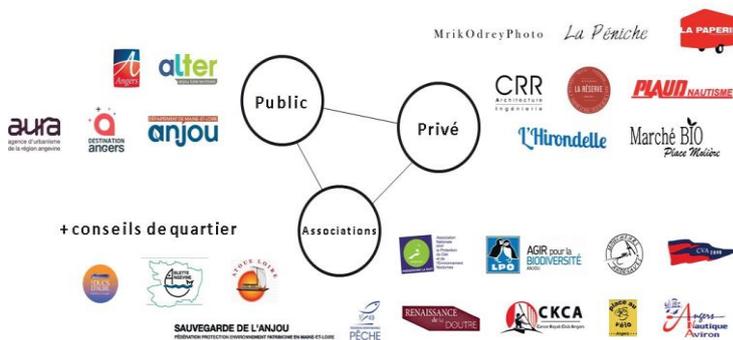
86 810 visites par mois sur le site internet

III - SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

1. RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS DU TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DE LA RIVIÈRE

Lors d'un atelier thématique en juin 2016 autour des usages des berges de Maine et aux besoins implicites associés à ces espaces, une méthodologie de travail a été mise en place. Cette méthodologie avait pour objectif de réfléchir collectivement avec tous les acteurs concernés à la construction d'un « **plan-programme** », relatif à l'aménagement des rives de la Maine.

34 Structures représentées
Associations, acteurs de la rivière, groupes privés, riverains, conseils de quartier, aménageurs, paysagiste, élus...

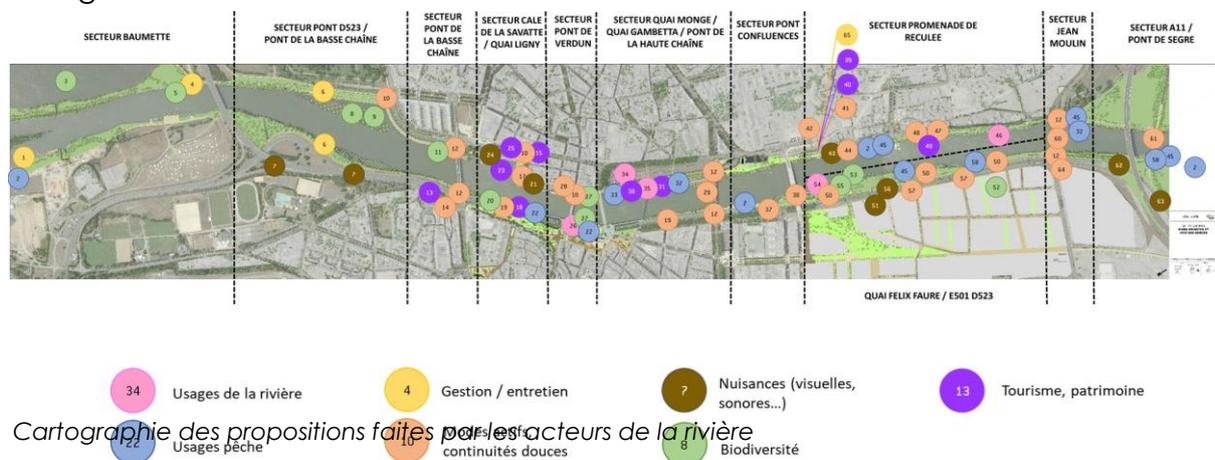


Entre 2016 et 2018, près de **34 structures** se sont mobilisées : associations sportives, acteurs de l'environnement et du patrimoine, acteurs du tourisme, conseils de quartier, services techniques de la Ville d'Angers, mais aussi les parties prenantes dont l'équipe de conception paysagisme-architecture

Grether Phytolab et ALTER, en tant qu'aménageur.

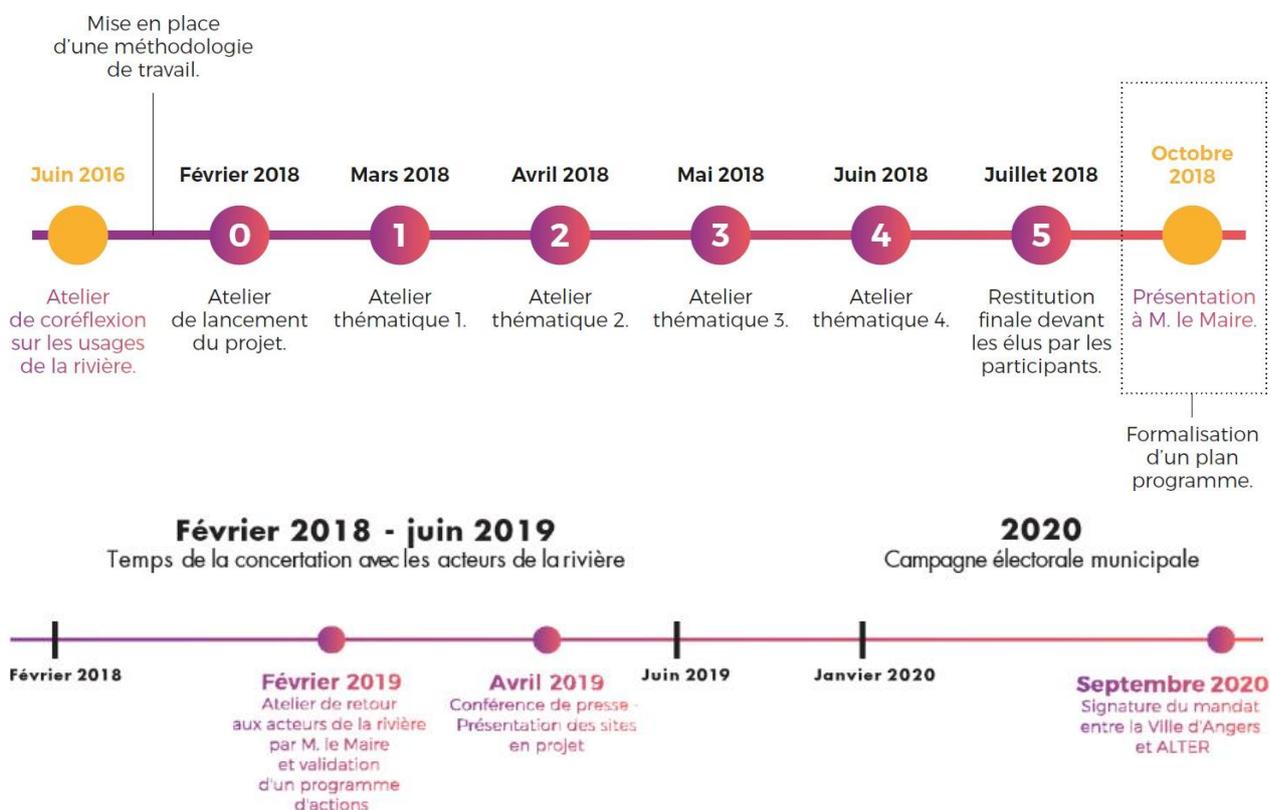
4 thèmes ont été identifiés : « Biodiversité et écologie », « Usagers de la rivière », « Modes actifs et continuités douces » et « Histoire et géographie ». Les participants ont choisi plusieurs de ces thèmes, en fonction de leurs centres d'intérêts, leur expérience personnelle ou professionnelle.

Animés par le cabinet Wigwam Conseil, les ateliers ont permis d'explorer les attentes des acteurs, leurs besoins, d'identifier les usages actuels et souhaités pour la Maine. Le tout à travers un prisme très riche d'expériences et de connaissances diverses, parfois antagonistes.



Ces pratiquants et connaisseurs de la Maine ont permis de faire émerger une multitude d'idées liées à la rivière avec près de 70 propositions formulées dans des domaines complémentaires : continuités pour les piétons et les vélos le long de la rivière, actions de renaturation ou de préservation de la biodiversité, animations sur la rivière et ses rives, développement des activités fluviales, etc.

En juillet puis octobre 2018, la restitution des ateliers par les participants devant les élus a permis de répondre à l'objectif premier de ces temps de concertation, formaliser le « plan-programme » Rives Vivantes. C'est ensuite sur la base de ces échanges que s'est dégagé un programme d'actions tangible pour la Maine, présenté par le Maire Christophe Béchu aux acteurs de la rivière en février 2019.



Calendrier de la concertation

2. PRINCIPALES OBSERVATIONS FORMULEES ET REPONSES DONNEES

2.1. Observations

Différentes thématiques ont fait l'objet d'observations formulées par le public lors des instances de participation.

La réunion publique du 2 juin 2021

Lors du temps de questions-réponses les intervenants ont été interrogés par le public sur différentes thématiques :

- La place de la voiture et le stationnement
- Les accès PMR
- Les mobilités
- La lumière
- Les inondations
- Les usages liés à l'eau
- La nature en ville
- Le budget dédié au projet
- Les nuisances sonores

Le compte-rendu du temps questions – réponses est annexé au présent document (**annexe 1**). Il permet de présenter les réponses formulées aux observations du public.

Les permanences du 28 mai et 9 juin 2021

Lors des deux permanences, le public a formulé des observations sur les thématiques suivantes :

- Les mobilités
- La lumière
- La pêche et les espaces dédiés
- Le stationnement

La Fédération de pêche en Maine-et-Loire, présente à la deuxième permanence, a rédigé un document (**annexe 2**) indiquant les observations et propositions sur certaines de ces thématiques.

Cette rencontre a donné suite à des temps de concertation spécifiques avec les pêcheurs en octobre 2021, portant principalement sur les questions d'accès à l'eau et de stationnement le long des berges.

L'adresse-mail

Un mail a été formulé par un riverain portant sur :

- Les nuisances environnementales et l'aménagement des berges

Il se situe en [annexe 3](#).

Les registres

Deux avis ont été inscrits sur le registre présents à l'Hôtel de Ville d'Angers. Ils sont annexés au bilan ([annexe 4](#)). Ces avis abordent les questions suivantes :

- La circulation et la place de la voiture
- Le partage de l'espace piéton/vélo

2.1. Réponses formulées

Les observations permettent non seulement d'affiner les dessins des maîtrises d'œuvre mais également de conforter la réalisation d'études complémentaires.

Concernant :

La place de la voiture et du stationnement

Si un des axes de travail de Rives Vivantes consiste à réduire la place de la voiture, il se fait en lien avec le développement des modes doux.

Aussi, la mise en sens unique d'une partie de la Promenade de Reculée, en direction de l'Île-Saint-Aubin constitue un parti pris de son aménagement (secteur platanes). Des études de trafic sont en cours pour conforter cette ambition, notamment le report des flux vers la rue Haute de Reculée.

Au sujet de la création de carrefours sur le boulevard de la Maine, ces derniers permettront de faciliter l'entrée et les sorties vers le quartier Saint-Serge et de permettre des accès directs pour les modes doux vers la rivière. Des études de flux sont en cours sous le pilotage de la Direction Transports et Déplacements d'Angers Loire Métropole, en coordination avec le Conseil Départemental de Maine et Loire. Ces études mesureront les impacts de cette transformation sur les déplacements routiers et affineront la géométrie du futur boulevard de la Maine et de ses carrefours.

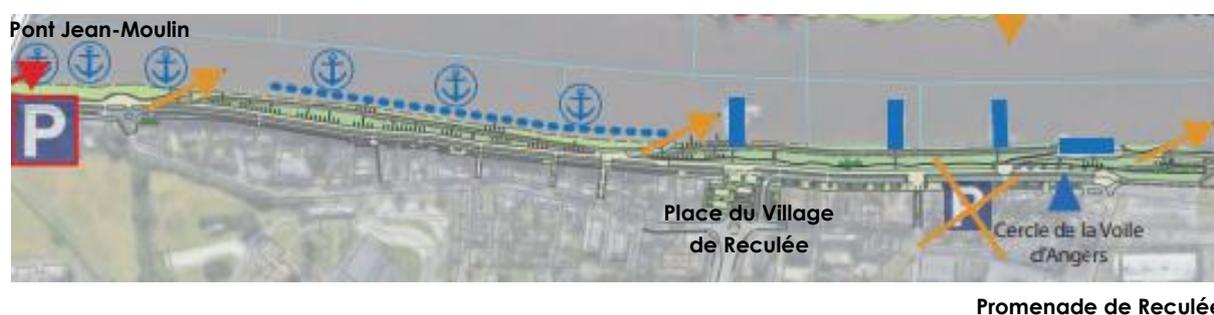
Les mobilités douces (piétons / cycles)

Le parti pris de la maîtrise d'œuvre concernant la Promenade de Reculée est de différencier les flux piétons des flux vélos. Selon les séquences, le vélo sera soit en site propre, soit en espace partagé avec la voiture mais prioritaire sous format d'une vélorue.

Les accès à l'eau

Suite à la permanence de juin 2021, des temps de concertation spécifiques ont eu lieu avec les pêcheurs, en présence des maîtrises d'œuvre. Une réflexion d'ensemble est en cours concernant les points d'accès à l'eau et les stationnements en bord de Maine. L'idée serait de donner des accès en amont et en aval de la Maine « urbaine », repérés comme riches au niveau piscicole.

Plus précisément, sur le site prioritaire d'aménagement la Promenade de Reculée, le projet est avancé. Les dessins proposent trois cales dont deux existantes. Une première, utilisée principalement par le cercle de voile. Une deuxième, fréquentée mais améliorée par l'aménagement de places de stationnement adaptées aux besoins des pêcheurs. Enfin, une troisième créée pour remplacer la cale des pompiers, actuellement inutilisable en l'état.



Promenade de Reculée

ORIENTATIONS

- | | |
|---|--|
|  usage restreint |  secteur de pêche au coup |
|  usage créé |  parcours carpe de nuit |
|  amarrage barque |  cale usage militaire / privé |
|  cale de mise à l'eau | |
|  ponton | |
|  secteur de pêche à pied | |

Les questions environnementales



L'enkamat est un filet plastique noir qui permet de maintenir le profil des berges et d'éviter l'érosion. Le vieillissement et la dégradation de ce matériau dans la rivière est une problématique connue et prise en compte par la maîtrise d'œuvre dans l'aménagement de la Promenade de Reculée.

L'objectif est de l'enlever sur tout ou partie du linéaire de la Promenade, en priorité en partie haute. En pied de berge, où sont présents des habitats protégés, l'enlèvement mécanique de l'enkamat viendrait perturber l'écosystème en place. Il s'agit d'un point qui reste à approfondir et la

maîtrise d'œuvre étudie d'autres alternatives en termes de matériaux pour remplacer ce géotextile.

Une étude d'impact globale du projet est en cours de réalisation par un bureau d'étude en environnement. Ce bureau réalise des inventaires faunistiques et floristiques terrestres et subaquatiques tout au long de l'année et regarde ensuite comment les aménagements projetés par les maîtrises d'œuvre prennent en compte ces inventaires. S'il y a des impacts, le bureau préconise des compensations ou propose des alternatives. L'objectif du projet est d'être le plus vertueux possible et le moins invasif pour la biodiversité. Cette étude sera mise à disposition du grand public par voie électronique.

L'éclairage

La question de l'éclairage est une dimension prise en compte sur tous les périmètres d'intervention. Pour reprendre les propos du Maire Christophe Béchu lors de la réunion publique, l'objectif est « d'éviter de créer des ambiances qui illuminent le ciel de manière inutile » dans le but de préserver les trames noires, à savoir, la faune et la flore de nuit. De plus, « l'absence de lumière la nuit est assumée car l'extinction permet de limiter les usages non souhaités ».

Les nuisances sonores

Le sujet des nuisances sonores est étroitement lié à celui de l'éclairage. Si l'éclairage est maîtrisé, les usages tardifs seront moins enclins à se développer.

Concernant les nuisances sonores liées à la circulation automobile, le travail sur les revêtements anti-bruit et la réduction de la vitesse participe à la réduction de ces nuisances. Dans le cadre du projet, des mesures de bruit sont envisagées par la maîtrise d'ouvrage déléguée pour permettre un suivi de ce critère.

Les inondations

Une étude hydraulique a été réalisée en 2020-2021 sur la base des études de préfiguration du projet. Au besoin, elle pourra être complétée en fonction des projets retenus. À ce jour, l'étude montre que les futurs aménagements n'impacteront pas le niveau d'eau de la Maine en cas de crues.

Les accès PMR

Les normes permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite seront prises en compte dans les différents aménagements (ex : inclinaisons des pentes, création de stationnement PMR, réfection du ponton de pêche PMR, etc.)

Le budget

Au sujet du découpage budgétaire, le coût prévisionnel des interventions Promenade de Reculée est supérieur au coût prévisionnel de celui du secteur Quais Ligny et Roi de Pologne. Cela s'explique par une nature de travaux différente (renaturation notamment) et surtout un périmètre beaucoup plus étendu Promenade de Reculée (1,7 km).

CONCLUSION

Ainsi, au cours de cette première phase de concertation préalable réglementaire, le projet Rives Vivantes a été présenté au travers de ses objectifs, de son périmètre et des principes généraux d'aménagement. Afin de tirer le bilan de cette concertation réglementaire, un sentiment d'adhésion générale se dégage par rapport aux principes d'aménagement du projet.

Parallèlement à la concertation réglementaire, une nouvelle phase de participation citoyenne s'est ouverte, accompagnée de prestataires experts en conseil, communication et médiation culturelle. Elle est constituée de deux axes. Un premier portant sur un volet « aménagement » et un second volet « action » consacré à la mise en valeur et la préservation de la Maine.

La concertation « aménagement » permet de travailler des scénarii sur les 4 sites stratégiques et en sortir des préconisations utiles pour les maîtrises d'œuvre.



En ce sens, deux ateliers de concertation ont déjà eu lieu en septembre et en novembre 2021 concernant l'aménagement de la Promenade de Reculée. L'objectif était de présenter les intentions retenues à l'avancée du projet et de recueillir l'avis des participants sur les différentes séquences proposées, notamment en termes de circulations, stationnements, modes doux, usages, accès à l'eau,

plantations, etc. Ces échanges entre habitants, associations, acteurs de l'eau, de la pêche, commerçants, professionnels, institutionnels et élus ont permis d'affiner les dessins de la maîtrise d'œuvre et sont complétés par des échanges spécifiques avec certains acteurs.

En parallèle, des temps d'échanges transversaux des événements et des rencontres vont s'organiser afin de replacer la Maine au cœur du projet. Trois thématiques ressortent déjà pour donner vie à ce programme d'actions autour de la rivière : comprendre la Maine et en prendre soin ; la parcourir ; la naviguer. Les formats à imaginer pour travailler sur ce programme sont nombreuses. Grâce à une approche créative et culturelle, une démarche ambitieuse et la mobilisation de multiples acteurs (acteurs de la rivière, citoyens, acteurs du secteur privé, associations, institutionnels,

politiques, etc.), un nouveau récit collectif de la Maine va s'écrire. En effet, le projet Rives Vivantes n'est pas seulement un projet d'aménagement mais un projet de territoire qui nécessite d'associer tous les Angevins.

ANNEXES

Annexe 1 – Compte-rendu du temps questions – réponses de la réunion publique

Annexe 2 – Observations et propositions des pêcheurs

Annexe 3 – Remarques d'un riverain reçues sur l'adresse mail

Annexe 4 – Avis inscrits sur le registre disponible à l'Hôtel de Ville d'Angers

Annexe 1 - Compte-rendu du temps questions – réponses de la réunion publique



Mercredi 2 juin 2021

Réunion publique

Rives Vivantes

Intervenants :

- Christophe Béchu, Maire d'Angers (CB)
- Jean-Marc Verchère, 1er adjoint (JVM)
- Roch Brancour, Adjoint à l'Urbanisme, à l'Aménagement et au Logement (RB)
- Paul Grether, Urbaniste du projet / Atelier Grether (PG)

Temps de questions – réponses

Question n°1 :

Nous avons compris que le projet allait favoriser les déplacements doux et que pour cela, on allait diminuer les emplacements de voitures. Est-ce une politique assumée de dire qu'Angers comporte trop de voitures et qu'il va falloir penser à ne plus s'équiper forcément d'un véhicule ? Avez-vous calculé le nombre de places de stationnement supprimés dans l'ensemble ?

	Surfaces piétons / cycles supplémentaires 	Surfaces végétales supplémentaires 	Nombre d'arbres plantés 
Promenade de la Reculée -44 300m ² -	5 080m²	3 030m²	65 UNITÉS
Cale Ligny et collectrice (Scénario 1) -8 600m ² -	900m²	720m²	20 UNITÉS
Continuité Basse-Chaine -1 200m ² -	345m²	380m²	10 UNITÉS
Quai Gambetta et Félix-Faure -12 100m ² -	3 280m²	1 040m²	40 UNITÉS
Boulevard de la Maine à Saint-Serge -48 800m ² -	4 200m²	8 020m²	80 UNITÉS
TOTAL	13 805m²	13 190m²	215 UNITÉS

Extrait de la présentation

CB : Cette diapositive permet de montrer de manière globale la place que l'on reprend et la place que l'on redonne. Sur les différents sites, nous vous présentons à la fois la déminéralisation des espaces et les surfaces effectives que nous donnons aux circulations douces. Nous pouvons faire des dessins, mais la question des m² qui sont gagnés au sol n'est pas la même chose.

Il ne s'agit que de surfaces supplémentaires, on ne peut déduire des m² de la colonne de gauche, la deuxième et la troisième colonne pour savoir quelle est la place restante minéralisée. Si nous prenons l'exemple de la Promenade de Reculée, sur les 4,5 hectares du site, toute une partie sont déjà des espaces naturels ou des circulations douces. En revanche, au global, ce que nous rajoutons dans cet espace ce sont 5000m² supplémentaires pour les modes de circulations douces et 3000m² de surface végétale supplémentaire. Quand on additionne tous ces chiffres, sur les onze hectares que nous vous avons présentés, 3 hectares sont redonnés pour moitié aux circulations douces et pour l'autre à de la pleine terre, en faisant en sorte de déminéraliser.

Il s'agit de la déclinaison des ambitions de notre Plan de Déplacement Urbain que nous avons annoncé et voté au dernier mandat. L'ambition était de majorer la part du vélo pour qu'elle atteigne 10% et de minorer la part de la voiture à 50%. C'est la perspective d'avoir un plan de déplacements urbains qui ne soit pas de la communication mais qui s'applique. L'objectif n'est pas d'avoir des ambitions fortes et à l'arrivée s'apercevoir que les choses n'ont pas bougées.

Bien entendu, il faut diminuer la place de la voiture. C'est pour cela que nous réalisons une nouvelle ligne de tramway, que nous augmentons le nombre de voies cyclables, que nous piétonnisons la place Kennedy, que nous créons des liaisons entre les villes et à l'intérieur de la ville dans le cadre du Plan Vélo ; car ce sont les cheminements sécurisés qui permettent le développement de la pratique.

Cependant, lorsque nous réalisons une opération, il faut la calibrer, la concevoir, la chiffrer et la concerter. C'est ce plan que nous déployons de manière systématique et régulière. La voiture, dans notre mode de vie, n'est pas que l'apanage des Angevins. Angers est la capitale du département et il n'y aura jamais de tramway qui reliera Angers à Marcé, à Brissac, ou d'autres territoires qui nous entourent. Pas plus que les transports en commun de haute capacité ne seraient souhaitables d'un point de vue écologique dans des communes de petites tailles qui conduiraient à un niveau de pollution plus élevé que les voitures individuelles. Ce qui prouve qu'il y a à développer des alternatives à la voiture et quand la voiture est le mode le plus efficace, nous pouvons lutter contre l'autosolisme. Vous aurez des occasions dans les semaines à venir, de découvrir des propositions concrètes qui pourraient concerner ce sujet.

Il ne faut pas basculer dans une logique de diabolisation qui est contre-productive, d'abord car on n'oppose les gens les uns aux autres et ça n'est ni notre philosophie, ni notre méthode, ni notre vision. Ensuite, il faut parfois savoir faire confiance en se disant

qu'à l'époque on a supprimé les tramways en pensant qu'ils s'agissaient de modes de déplacement dangereux, pour les réhabiliter aujourd'hui. Je fais partie de ceux qui considèrent qu'il ne faut pas désespérer de l'espèce humaine car si elle est capable du pire elle est aussi capable du meilleur. Nous pouvons avoir des changements de motorisation qui rendent plus vertueux nos modes de déplacement. On verra ce que les promesses de l'hydrogène sont capables demain ou après-demain d'amener. Nous pourrions nous retrouver dans des situations où il y aurait à nouveau des évolutions du niveau de Co2 en fonction des modes de consommation.

Enfin, il ne s'agit pas de réaliser une ville musée réservée à ceux qui l'habitent en oubliant que nous avons autour de nous, des gens qui font vivre les commerces, qui ont besoin d'accéder à notre CHU, de se rendre dans les institutions, dans les services, et pour lesquels il faut que nous soyons capables de garder une attractivité. D'où la stratégie qui consiste, par exemple aux abords de la place Kennedy, de piétonner des grands espaces de places pour positionner les voitures dans un parking en silo. Cela nous permet de récupérer des m² au sol pour libérer de la place pour les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite, les terrasses, mais pas de faire disparaître ce qui concourt aussi à l'attractivité de notre territoire.

Question n°2 :

Quel est l'avenir de la place de la Rochefoucauld ?

CB : Nous ne pouvons pas tout changer en même temps sinon on asphyxie le territoire. Il ne vous a pas échappé qu'aux abords de la place, nous sommes en train de matérialiser un tramway qui perturbe la vie de la Doure, peut-être un peu moins car nous étions en confinement. Au-delà de ça, il y a tous les travaux liés à Rives Vivantes qui vont avoir des impacts immédiats y compris sur une partie des places de stationnement qui auront des répercussions sur la place de la Rochefoucauld. Cette place est un espace de parking gratuit, qui soulage aussi le CHU, c'est plus de 6200 salariés.

Nous agissons sur plusieurs leviers. Le premier, à l'intérieur du CHU, nous augmentons les places de stationnement à destination des praticiens. Cela explique que sous le futur projet des urgences mais aussi sous les bâtiments du CHU, nous réalisons des parkings souterrains pour qu'une partie des équipes de l'hôpital qui sont obligées de venir travailler sur place, puisse se garer. Le pourcentage de ceux qui travaillent au CHU et qui habitent dans la ville n'est pas aussi élevé que ce que nous pourrions imaginer. Il reflète bien le fait qu'il s'agit du Centre Hospitalier de tout le département.

Ensuite, nous avons besoin de garder cette capacité en termes de place y compris parce que la réflexion globale en matière de stationnement ne peut pas se faire sur une place ou sur un linéaire mais sur une échelle plus large.

Notre stratégie consiste à augmenter les zones payantes de façon à éviter les voitures ventouses. Et nous avons aujourd'hui une exception qu'est la place de la Rochefoucauld, qui sert à la fois de soupape à une partie des salariés du commerce, à ceux du CHU et qui assume un rôle social ; j'assume ces propos. Donc nous n'avons pas l'intention de toucher à la place de la Rochefoucauld dans les années à venir.

Question n°3 :

Aujourd'hui, en tant que personne à mobilité réduite, je rencontre des difficultés d'accès au quai Ligny et je trouve que le scénario d'aménagement avec la rampe d'accès PMR est pertinent.

CB : Le quai Ligny est sans doute l'endroit le plus compliqué pour comprendre ce que l'on envisage de réaliser. Pour cela, il faut se souvenir de ce qu'il y avait de l'autre côté. Avant la bande verte et les plantations d'arbres au pied du château, il y avait une contre-allée et il n'était pas possible de s'insérer sur la voie des berges tout de suite. Vous étiez obligés de rester sur cette contre-allée avant de pouvoir vous insérer. C'est exactement la même configuration de l'autre sens. Aujourd'hui, quand vous arrivez de la Doure du pont de Verdun et que vous tournez à droite pour rejoindre la voie des berges, vous êtes obligés d'aller jusqu'au feu du château pour ensuite traverser et vous insérer. Cela génère des embouteillages, de la congestion, des émissions de gaz à effet de serre. De plus, avec l'absence de la mixité de circulation, on pousse les automobilistes à se sentir plus en sécurité.

Le mélange des flux participe à la baisse de la vitesse. Cela participe au caractère urbain de supprimer la voie qui longe la Maine et qui nous oblige à aller jusqu'au feu pour s'insérer tout de suite dans la circulation de la voie des berges, de passer sous la trémie du château et non au-dessus. C'est grâce à cela que l'on gagne de l'espace à aménager pour les circulations douces notamment pour les personnes à mobilité réduite, qui seront les premiers bénéficiaires des aménagements piétons qui seront réalisés.

Question n°4

Est-il prévu un habillage végétal du mur de soutènement au niveau de la cale Ligny ? Celui-ci sert de mur d'expression « sauvage ».

CB : Notre volonté est d'éviter que ce mur soit taggué. Nous avons suivi Echappées d'Art, cela faisait partie du projet culturel que nous avons défendu avec les Angevins en 2014, mais pas à n'importe quel endroit. Réaliser une fresque en dessous du château ne pose pas seulement un problème à l'Architecte des Bâtiments de France par rapport aux vues que l'on a sur le site, mais cela modifie le paysage et le regard que l'on a sur cet espace.

Pour éviter une expression libre, nous mettons tous les ans plusieurs nouveaux murs à disposition des Angevins. Mais effectivement, nous allons revêtir le mur pour empêcher l'expression sauvage et réaliser des aménagements qui seront circulables pour les personnes à mobilité réduite et autres modes de déplacements.

Question n°5

Quel éclairage est-il prévu au niveau de la cale Ligny ?

CB : Un des sujets sur le plan écologique concerne la protection de la faune et de la flore de nuit. Ce sont ce que l'on appelle les trames noires. Un de nos sujets par rapport à l'éclairage de nuit est d'éviter de créer des ambiances qui illuminent le ciel de manière inutile. De plus, j'ajoute un élément qu'on appelle la gestion urbaine de proximité, la lumière peut parfois conférer un intérêt à des regroupements. Et si nous réalisons un site « hyper sympa » en bas de cette promenade, que nous l'éclairions et que cela devient le nouveau lieu à la mode dans lequel on vient avec son enceinte connectée portable, je pense que nous aurons d'autres sujets.

L'absence de lumière la nuit est assumée car l'extinction permet de limiter les usages non souhaités et préserver les trames noires. Cela fera partie notamment des sujets sur lesquels vous serez prochainement consultés. Au 1er juillet prochain au Centre des Congrès, je présenterai avec Corinne Bouchoux, Hélène Cruyppenninck et avec l'équipe qui travaille sur ces questions de transition écologique, un questionnaire que vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres et que vous aurez l'été pour remplir. Notre ambition c'est précisément d'être dans une vision démocratique où l'on donne la parole aux gens. Nous voulons éviter le syndrome de la convention citoyenne où l'on tire des gens au sort et à l'arrivée une partie de la population nous répond « on ne comprend pas on ne nous a pas consultés ». D'autres nous disent, « on a été tirés au sort donc ce que l'on dit doit être mis en œuvre », etc.

Les règles du jeu sont différentes, on a demandé aux angevins de faire des propositions d'amélioration concrètes de notre environnement et de l'écologie et on a reçu 1000 propositions. Celles-ci vont devenir un cahier de vote dans lequel il y aura environ 150 questions soumises au vote. Ce cahier, vous le recevrez avec le Vivre à Angers du magazine Métropole du mois de juillet où vous aurez la possibilité de vous connecter de manière numérique pour voter. A l'issue de cela, sur chacune des questions qui vous seront proposées, il y en aura une petite trentaine, vous pourrez en retenir deux sur lesquelles vous souhaitez qu'on accélère, qu'on insiste, qu'on innove. Cela concerne les déplacements, la lutte contre le gaspillage, la réduction des déchets, la consommation des circuits courts et achats locaux, le retour à la nature et la préservation de la biodiversité, etc.

Question n°6 :

Comment pourrait-on intégrer les deux projets de la Ville que sont Rives Vivantes et les Assises de la transition écologique, dont le rapport sera rendu public prochainement, deux projets qui semblent antagonistes ?

CB : Non seulement il n'y a pas d'antinomie avec les Assises de la transition écologique car globalement ce qui va se faire s'inscrit dans cette perspective de transition. La question que l'on va poser aux angevins est : est ce qu'il y a des domaines dans lesquels vous considérez qu'il est urgent d'aller plus loin et comment ?

(Cf. réponse précédente sur l'éclairage)

Question n°7 :

Je suis président d'un syndicat de commerçants. Vous avez décidé d'éradiquer les stationnements de surface dans le périmètre sur lequel vous travaillez. Compte-tenu du discours de ce soir, je comprends que nous allons pratiquement arriver à 500 places de stationnement de surface supprimées dans le centre-ville d'Angers. Il s'agit de 6 millions de personnes dans ces voitures par an.

Est-ce que nous travaillons pour les habitants du centre-ville d'Angers ? Evidemment, pour le confort de chacun, il est intéressant d'avoir moins de voitures en ville. Cependant, lorsque l'on est une ville centre, on a un rayonnement départemental au minimum. Quand on est 150 000 habitants sur une zone de 3000 000, on ne s'adresse qu'à une petite moitié des habitants de la zone.

Or, vous ne voulez plus voir ces voitures, vous êtes dans un message dissuasif « ne venez plus à Angers en voiture ». Le message a été reçu 5/5. Nous avons perdu deux types de clientèles : les retraités (celle qui a le plus de pouvoir d'achat) qui se rendent dans les grandes surfaces. On ne verra plus cette clientèle le matin. La seconde, ce sont les plus modestes qui habitent en première et deuxième couronne, qui ont la voiture comme unique moyen de locomotion. Nous leur avons installé « une barrière anti-pauvre », avec du stationnement payant à 21€ de l'heure. Je ne crois pas à la solution des parkings souterrains, il n'y a pas de report 1 pour 1, la preuve est qu'ils ne sont toujours pas complets.

J'aimerais savoir comment vous expliquer aux gens qui habitent le territoire la manière de venir en ville ? Et ainsi passer d'un message dissuasif à un message positif ? Sachant qu'en parallèle, M. le Maire refuse la gratuité des transports publics.

CB : Tout d'abord, il n'y a pas de tarif à 21€/heure de stationnement. Il y a ce qu'on appelle le forfait de stationnement. Dans le cadre de la dépenalisation des contraventions, cela aboutit à ce que l'on ne puisse pas verbaliser quelqu'un qui dépasse l'horaire mais qu'on doit lui appliquer le tarif d'une heure de dépassement de ce qui est

autorisé. Le dépassement de cette heure autorisée est l'équivalent d'une contravention. C'est ça qui coute ce prix-là, et non un tarif de stationnement.

En ce qui concerne les chiffres de stationnement, toute une partie de l'augmentation de la rotation dans les parkings souterrains montre bien à la fois que la première heure de gratuité a eu un véritable impact et un choc d'attractivité pour le territoire.

La gratuité des transports voudrait dire remplacer (hors Covid) les 17 M€ de « recettes voyageurs », par de la fiscalité. Cela veut dire augmenter de 45% les impôts de l'agglomération. Cela ne fait partie ni pour la Ville, ni pour l'agglomération, du projet politique. Il y a deux orientations : baisser les prix ou augmenter l'offre. Notre choix en matière de transports en commun est d'augmenter l'offre, ce n'est pas de baisser les prix. Les territoires les plus efficaces ne sont pas ceux qui sont les moins chers mais ceux dont l'offre est la plus dense. La part des transports en commun à Lyon et à Strasbourg est la plus importante et ces villes sont celles où la fréquence est la plus élevée.

Enfin, nous pratiquons des abonnements de solidarité pour les personnes qui ont des revenus modestes, à 6€/mois. C'est donc moins couteux de prendre les transports en commun que la voiture.

Malgré tout, j'apprécie votre critique. Vous me permettez de répondre à ceux qui sont à l'autre bout du spectre qui explique que nous gardons beaucoup trop de places de stationnement et qu'il faudrait en supprimer davantage. Un Maire est le gardien des équilibres, c'est celui qui s'efforce de tenir la ligne entre ceux qui relèvent d'une idéologie et ceux qui relèvent d'une autre. Je ne crois ni à une idéologie totalement décroissante qui consisterait à expliquer que plus il y a de parkings plus il y a de voitures et ni à celle qui consiste à expliquer que plus il y a de places de stationnement, plus il y a de clients. La vérité est plus subtile, elle dépend à la fois de la tarification, de la rotation et des publics auxquels on s'adresse.

Question n°8 :

En bas du boulevard du Roi-René, il n'y a pas de connexion sous le pont. Est ce qu'il n'y aurait pas une solution de créer une passerelle pour avoir une connexion d'un bout à l'autre de la ville pour les piétons et les vélos comme il existe à Saumur ?

JMV : Nous ne pouvons pas, comme à Saumur, faciliter les liaisons sous un pont. Créer un ouvrage qui déborderait et qui serait en encorbellement pour faire passer la circulation, nous toucherions à l'hydraulique et nous aurions besoin d'une étude hydraulique complémentaire.

PG : Sous la Basse-Chaine, on ne va pas venir construire en encorbellement sous le pont. Il y a un ouvrage, une continuité qui existe. La discontinuité elle est un petit peu à

l'aval, à la hauteur du Roi-de-Pologne. Ici les pales planches se retournent et on a une chute d'1m50 sans escalier. Le principe est de réaliser une rampe qui passe sous le pont de la Basse-Chaine et qui permet d'accéder à la voie qui mène à la Baumette. On a d'autres difficultés ensuite notamment au passage du rocher de la Baumette où le passage vélo n'est pas évident. Cette continuité rive gauche pour les cycles nous semblent très intéressantes. Elle permettrait de boucler et de faire un grand tour autour de la Maine sur les deux rives qui se répondent.

Question n°9 :

Peut-on avoir connaissance des études d'impact au sujet des inondations ?

JMV : Concernant les impacts que nos projets auraient sur l'écoulement de la Maine, je renvoie à chacun des aménagements que nous proposons, aucun ne crée un élément freinant sur l'écoulement. Il n'y a pas de remblais, il n'y a pas d'ouvrage supplémentaire. Dans tous les aménagements paysagers de bords de Maine, nous n'avons pas prévu de toucher à l'écoulement des eaux, cela serait une faute si nous le faisons.

RB : Nous pouvons dire que nous avons amélioré les choses avec la plaine Saint-Serge.

PG : Le comportement hydraulique de la rivière n'est pas impacté par aucun de ces projets, nous avons des échanges très réguliers avec les services de l'état qui sont particulièrement attentifs à toutes les dispositions projetées. Dans l'ensemble des projets on ne construit pas sur la rivière, le principe est plutôt d'élargir le lit de la rivière, redonner plus d'espace à la Maine et à son mouvement hydraulique. On voit que c'est toujours la nature qui gagne à la fin. Par exemple, l'île aux libellules, à l'aval du quai Tabarly au pied du Héron Carré, nous voyons cet envasement et la berge qui se redessine. Donc, le projet n'impacte pas hydrauliquement le comportement de la Maine.

Question n°10 :

Concernant les usagers de la rivière, il y a beaucoup de pêcheurs au bord de la rivière dont l'accès se fait par les cales à bateau. Dans le plan futur, il y aura-t-il plus ou moins de cales de mise à l'eau ?

Ensuite, au sujet des accès et du stationnement en bord de rivière, les pêcheurs ont de plus en plus de matériel et se déplacent de plus en plus en famille. Il n'est pas toujours facile de transporter le matériel. Quel est le futur des parkings notamment Promenade de Reculée ?

Question n°11 :

Je rebondis sur l'intervention précédente, en tant que président de l'association Place au vélo. On apprécie la présence des pêcheurs en bord de l'eau mais on n'apprécie beaucoup moins la présence de voitures là où il y a des pêcheurs. Cela pose problème sur les voies vertes où la voiture est totalement interdite. Dans le prolongement de Reculée, sous le pont autoroutier et le pont de Segré, on trouve des voitures qui non seulement encombrant le paysage mais qui esquintent le chemin qui est réservé aux vélos et aux piétons. Nous comprenons qu'il y ait du matériel, des pêcheurs en situation de handicap ayant besoin de s'approcher au plus près de l'eau, mais cela doit rester des exceptions.

Je souhaitais intervenir sur un autre point. Nous avons parlé tout à l'heure de séparer les flux voitures des flux vélos et piétons et aussi de séparer les flux vélos et piétons. Ce n'est pas un point de détail. Vous avez remarqué qu'il y a de plus en plus de vélos notamment de gens qui font le trajet domicile-travail à vélo. Ces gens-là ont l'habitude, ils roulent parfois à 25-30km/h avec des piétons qui marchent à 3km/h, ça ne marche pas. Par exemple, sur la promenade Jean-Turc, la plupart du temps, le passage est assez large donc nous cohabitons bien, mais dans le passage un peu étroit, dans le premier tiers au niveau du château, il y a une mixité vélos/piétons dangereuse. Sur les images présentées, nous avons vu beaucoup d'espace où les vélos et piétons se mélangent. Ce mélange n'est pas souhaitable dans le cadre d'un développement de la circulation à vélo qui ne concerne pas que les promeneurs. Il me paraît indispensable de respecter avant tout les piétons, sur le principe de la priorité au plus faible car le piéton passe avant le vélo. Cependant, s'il y a un trop gros trafic de vélos/piétons c'est très difficile.

PG : Mon métier est d'interpréter et de conjuguer les antagonismes. Dans tous les projets urbains nous sommes tiraillés, il y a des attentes dans la diversité de chacun. Dans le projet, nous cherchons à trouver le juste équilibre à redonner les espaces. Ces berges, d'une manière générale, sont des espaces gagnés. L'esplanade Cœur de Maine, hier, était un vaste espace plutôt délaissé qu'on a regagné car on est allé chercher la rivière.

Sur la place des différents modes, effectivement les conflits d'usages naissent d'une différence de vitesse entre les modes. Y compris pour la route départementale, avant on roulait à 90, ensuite 70 et maintenant 50 km/h. Si on veut vivre ensemble, pour conjuguer les différents modes, il faut apaiser ces vitesses. On a présenté essentiellement des sites qui sont de l'ordre de la promenade avec des séquences qui sont assez contraintes. Dans les études de préfiguration nous avons donc privilégié la mixité. Cette offre de promenade pour les vélos à vitesse modérée, à l'instar de Jean-Turc, doit se compléter d'une offre très efficiente de continuités cyclables. C'est l'objet de ce qu'on a évoqué sur la façade de l'université côté rivière. Elle va venir se connecter à une grande continuité cyclable sur le quai Gambetta. En hypercentre, nous sommes en zone 30 et les véhicules qui roulent à 30km/h roulent sur la chaussée. C'est ma vision des choses. On ne peut pas sur une voie verte partager cycles et piétons et aller à des vitesses aussi élevées. Et récemment, les nouveaux engins de déplacements électriques motorisés (ex :

trotinettes) posent question dans les aménagements et dans la gestion de l'espace public, notamment dans les plateaux piétons. Il n'y a pas de solutions miracles, il faut aussi avoir un peu de bienveillance et si on est à vélo, ralentir un petit peu. Et si je suis dans des déplacements qu'on appelle « vélotaf », je dois pouvoir trouver des itinéraires adaptés à mes déplacements, qui se complètent de chaque côté de la rivière.

RB : Sur la question de la conciliation des modes de déplacements vélos/piétons, c'est un nouveau sujet qui nous a même conduit à confier la délégation de représenter et défendre les piétons à notre collègue Vincent Février qui est présent ce soir. Vincent a cette responsabilité de veiller au respect des piétons dans l'espace public car le développement des trotinettes et autres modes vient bousculer cela. Nous essayons d'être pragmatique comme l'a dit Paul Grether car la capacité à dédier des espaces à chaque mode (voiture – vélo – piéton) dépend aussi des lieux. Promenade de Reclée, nous sommes sur des lieux qui ne permettront peut-être pas sur la totalité du linéaire, de dédier une piste aux cyclistes, à côté de la voie pour les véhicules et une voie confortable pour les promeneurs. Nous avons été alertés et nous sommes conscients que nous sommes au débouché de la Vélo Francette avec des cyclistes qui sont équipés, qui parcourent de nombreux kilomètres et qui n'ont pas tendance à rouler tout doucement sur des voies partagées. Nous devons regarder si à un moment sur le linéaire, les cycles devront passer sur une voie partagée avec les véhicules pour retrouver ensuite une voie qui leur est dédiée.

Nous allons le regarder ensemble, pendant la concertation et la préparation fine des espaces pour à chaque fois s'adapter à ce que permettent les lieux. À chaque fois que l'on peut dédier un espace aux cyclistes pour préserver les piétons et en même temps les cyclistes des voitures, on essaiera de le faire. De temps en temps, cela passera par une signalisation et parfois par des aménagements.

Concernant l'accès des pêcheurs à la rivière, il est probable que certains accès changent mais cela ne veut pas dire que l'on ne va pas prendre en compte les besoins des pêcheurs. C'est pour cela que nous allons avoir besoin de vous dans l'élaboration du projet. Une fois que nous aurons réalisé les premières esquisses, nous pourrons les partager avec les uns les autres et avoir vos retours. En même temps, nous aurons le souhait à certains endroits de mieux préserver les espaces, de les rendre un peu moins accessibles, peut-être de concentrer l'accès à d'autres lieux. C'est tout cela qu'il faut discuter ensemble. Le but n'est pas de limiter l'accès pour les pêcheurs mais de mieux organiser les choses pour améliorer la situation et le faire ensemble pour s'assurer qu'on ne fait pas d'impasse. C'est vrai aussi pour le club de voile et d'autres usages.

CB : Nous ne sommes pas ce soir dans l'annonce du début des travaux demain matin. On vous donne à voir le panorama et sa cohérence et maintenant on va zoomer sur la partie Reclée. On va inviter les riverains pour voir avec eux, ce que sont les conséquences. C'est un excellent exemple d'un endroit où il y a plusieurs sujets de

proximité à regarder. Notamment le sujet des mises à l'eau, car cela a des conséquences sur les accès à laisser et sur les interruptions éventuelles de circulations douces.

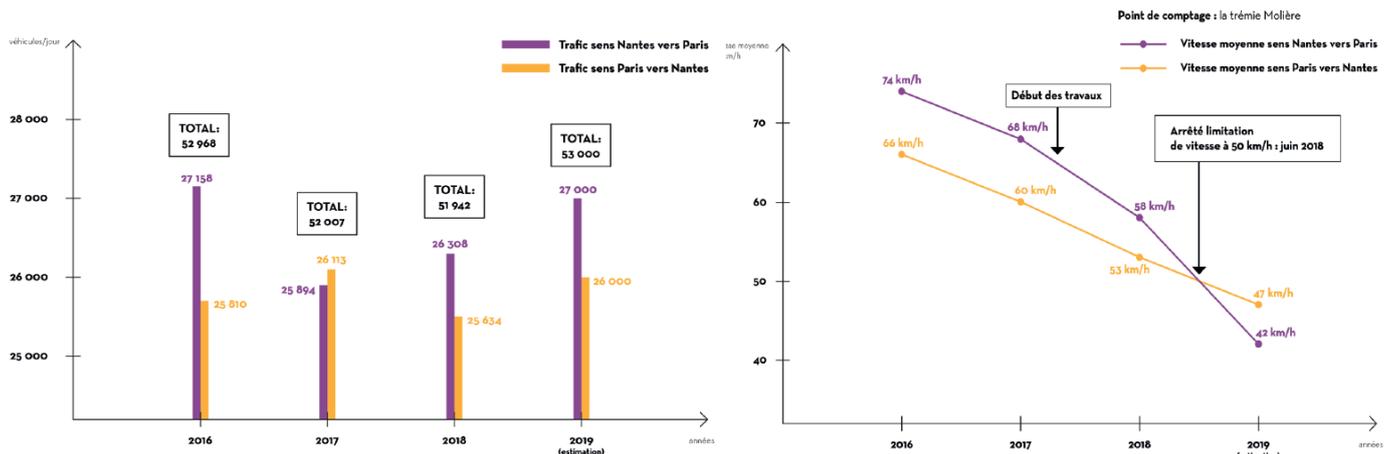
Sous la pression amicale à la fois des personnes en situation de handicap, des associations de pêche, il y a des pontons dédiés aux personnes à mobilité réduite qui ont réalisés au-delà du pont de l'autoroute. Si des personnes à mobilité réduite ne peuvent plus accéder à ces pontons, ça pose évidemment une difficulté par rapport à ce qui a été réalisé. Nous avons maintenant à conjuguer les orientations globales, la vision, la stratégie dont vous avez les grandes lignes, les délais dans lesquels nous envisageons de faire des choses et le calendrier. Et si cela s'arrête en 2024 alors que le mandat court jusqu'en 2026, c'est qu'il ne nous a pas échappé qu'il y a d'autres espaces sur cette Maine dont on ne parle pas et qui pourraient être des tranches sur lesquelles nous pourrions lancer la concertation, sur la base de ce que nous avons initié. Notamment côté Douvre, nous voyons qu'à terme on aura des questions à se poser concernant le chemin de halage du Lac de Maine, sur la partie Balzac, etc. Pour le moment nous sommes en phase travaux donc on ne se concentre pas sur ces espaces mais ils seront demain aussi à repenser exactement comme on a pu s'occuper d'une partie de ce qui se vit aussi de l'autre côté.

Question n°12 :

Si j'ai bien compris, sur le boulevard de la Maine il y aura un tourne-à-gauche pour pouvoir desservir un peu plus le quartier Saint-Serge ? Il y a plusieurs manières de raccorder cette zone avec le boulevard de la Maine mais j'ai du mal à imaginer comment cela ne va pas congestionner cette circulation qui reste assez importante ?

CB : C'est le point sur lequel nous sommes le plus prudents. Il y a des hypothèses qui ont besoin d'être affinées et ce n'est pas un hasard si c'est la dernière opération qui intervient dans le calendrier. D'abord, il faut que les travaux du tramway soient terminés. Ils sont finis fin 2022, donc nous n'envisageons pas de faire les travaux sur cette partie au moment où nous faisons les travaux du tramway. Car ces derniers ont eu comme conséquence de soutenir le trafic sur la voie des berges.

► Le boulevard de la Maine à Saint-Serge



Sur la gauche de la diapo, vous avez le nombre de véhicules par jour qui témoigne que nous n'avons pas de désertion de la Ville. Nous sommes sur des niveaux de fréquentation qui restent à environ 50000 véhicules par jour. Le trou noir que l'on a ce sont les années 2020 et le premier semestre 2021, compte-tenus des confinements, des fermetures de commerces, de l'absence d'activités sportives et culturelles et qui rendent les études complexes pour savoir où nous en sommes.

Vous voyez que la diminution de 2017 ne dure pas, il y a une remontée, sans oublier l'intensité que la gêne des travaux du tramway, sur une partie des axes, qui a incité les automobilistes à trouver des itinéraires de contournement. Concernant les vitesses, ça n'est pas partout sur la voie des berges car il y a une quantité d'automobilistes qui ne respectent pas les 50km/h, mais quand on a un trafic soutenu, la baisse de vitesse est objective car elle est générée par la circulation et le rétrécissement des voies. On la mesure en tête de trémie Molière.

► Le boulevard de la Maine à Saint-Serge Carrefour Confluences



La contre-allée Saint-Serge est un des endroits les plus absurdes car un automobiliste venant de l'extérieur ne sait pas comment il s'engage dans la voie des berges, à quoi correspond la contre-allée, etc. Effectivement la contre-allée fait double emploi avec la voie des berges si nous sommes capables d'aménager des « tourne-à-droite » ou une contre-allée tout du long. On part aujourd'hui sur le principe d'une contre-allée mais les choses peuvent évoluer.

La question c'est la possibilité depuis la voie des berges de tourner à gauche sans être obligé d'aller jusqu'au pont de l'Hôpital pour reprendre le boulevard, dans un contexte où la circulation du tramway se sera enrichie des lignes B et C. On ne souhaite pas non plus faire buter des voitures sur une fréquence de tramway global sur le périmètre central de la ville qui sera plus élevé que ce qu'elle est aujourd'hui. Il faut aussi que l'on trouve des solutions qui nous permettent d'aller dimensionner et évacuer une partie de ces trafics. C'est à relier avec une réflexion plus large qui est le doublement du viaduc de l'A11 et la réalisation éventuelle d'un échangeur qui aurait été un moyen d'imaginer un système de contournement amont/aval en fonction de là où on se positionne.

Cela a conduit à réaliser des études de trafic qui nous ont permis de mesurer les gabarits en deçà desquels il était compliqué de descendre. Par exemple si l'on passe la voie des berges en 2 voies, l'ensemble de la ville est bloqué et il y a des remontées de files partout. Ensuite, on va augmenter les dimensionnements, ajouter des feux, pas de feux, c'est ce travail que l'on va affiner avec la mise en service des lignes du tramway pour trouver le gabarit et la fluidité qui nous permettent de trouver le bon équilibre entre les différents modes. C'est sûrement le point le plus complexe et le plus sensible sur lequel nous n'avons pas tous les éléments, c'est pourquoi c'est aussi le plus lointain dans le calendrier.

Question n°13 : Il m'a semblé que le premier chantier Promenade de Reculée coûtait 5M€ et le deuxième chantier quai Ligny 3M€ alors que sur la partie Reculée les aménagements semblent moins importants que sur le quai Ligny. J'aimerais avoir des éléments d'explications.

CB : Le chiffrage global de tout ce qui vous a été présenté est de 30M€. Le budget de la ville, pour donner un ordre de grandeur, est chaque année entre 50 et 60M€ d'investissement. Quand on lisse ça sur les trois prochaines années ça veut dire que cette opération va mobiliser l'équivalent de 10M€ de nos 50 à 60M€ d'investissement. Toute ou une partie de cela, nous allons nous efforcer de le faire subventionner sur du FEDER car c'est de la reconquête de nature, de la préservation de biodiversité, etc. Le projet intervient dans un contexte où pendant ce mandat, la ville a comme ambition de poursuivre son désendettement.

Concernant les coûts, le déterminant le plus important est le linéaire. L'intervention sur Reculée est moins importante mais elle est sur un linéaire beaucoup plus long que la collectrice en face du château. On est sur une bande qui est beaucoup plus étroite en longueur et donc dans les estimations de prix que l'on nous fait aujourd'hui, c'est plus cher car c'est très long car on part de la guinguette pour aller jusqu'au pont de Segré alors que de l'autre côté on commence au pont de Verdun et on finit pont de la Basse-Chaine. Il s'agit d'un prévisionnel, nous faisons des appels d'offres et nous rentrerons dans le détail. Mais c'est comme cela que le chiffrage global est réalisé.

Question N°14 :

En tant que futur riverain du quartier de la Reculée, je rebondis sur ce que vous avez dit tout à l'heure à propos des enceintes connectées, est-ce que vous prévoyez dans la démarche les éventuels débordements ? À contrario, envisagez-vous des « pièges à phéromones » pour pouvoir les orienter ?

Concernant la guinguette, est-ce que vous prévoyez que les nuisances sonores soient relativement mesurées pour les riverains aux alentours sachant que la Maine porte beaucoup ?

CB : L'inventivité des gens fait que les nuisances ne surviennent pas toujours là où on les imaginait. Il peut arriver qu'on se retrouve confronté à des difficultés que nous n'avons pas imaginées car il y a une appropriation des espaces qui ne se fait pas comme on l'avait imaginée. Par exemple, nous avons des inquiétudes sur l'avenue Jeanne d'Arc qui ne se sont pas révélées. Nous nous disions qu'elle serait grande, qu'il y aurait de la pelouse et que cela deviendrait peut-être un « spot » de rencontres alors qu'il n'y avait jamais personne avant et qu'on était susceptible là-bas d'avoir du bruit. Finalement, nous n'avons pas eu ce type d'usages.

À l'inverse, nous n'imaginions pas que la promenade Jean Turc avec des jeux pour enfants deviendrait un « spot » qui susciterait du bruit le soir. Et quand nous avons ouvert l'esplanade Cœur de Maine, nous n'avons plus eu de sujets sur Jean Turc mais sur Cœur de Maine.

Nous avons testé des choses qui ont plus ou moins bien fonctionnées et nous continuons de chercher la bonne formule. Par exemple, l'arrosage déclenché à un horaire où il y a encore du monde sur l'esplanade. Cela suscite un niveau sonore assez élevé mais ensuite ça s'estompe. Nous avons ensuite eu des soucis sur les têtes d'arrosage qui ont été abimées par ceux qui se plaignaient de ces arrosages. Je ne rentre pas dans les détails successifs.

Ce qui est certain c'est que la réverbération du bruit sur la Maine est une réalité et que les niveaux de bruits qui se font aux abords immédiats font partie de nos préoccupations. J'ai oublié de dire que dans ces travaux sur le boulevard de la Maine, les revêtements sur la chaussée anti-bruit (réduction du bruit quasiment par deux) sont systématiquement intégrés et moins une voiture va vite et moins elle fait de bruit. Il y a bien cet enjeu côté Reculée mais plus large, de réduction du bruit et d'apaisement.

Le sujet est souvent le lien entre éclairage et occupations nocturnes. Les aménagements sur Reculée par exemple, aussi bien pour des questions de trame noire que de confort et de tranquillité, nous ne serons pas sur des endroits sur lesquels nous allons multiplier l'éclairage. Un des soucis d'équilibre est l'attente des promeneurs d'avoir des bancs et la demande des riverains de ne pas avoir des bancs trop proches car ce sont des lieux sur lesquels les gens se retrouvent. On revient à la question de l'arbitrage des

différents sujets et le niveau d'équilibre à se fixer. Cela se fait avec les riverains et à la différence de travaux extrêmement lourds, on y revient quand ce n'est pas satisfaisant. Si on continue d'aller chercher les équilibres dans certains secteurs, si on modifie les barrières, que l'on ajoute des barrières, un système d'arrosage, c'est pour arriver à calibrer des choses.

Nous sommes dans cette recherche d'équilibre et de paramétrage. Ce qui fait la qualité de la vie, ce n'est pas seulement les espaces dont on dispose, mais aussi les interactions humaines que l'on est capable d'avoir. Nous ne sommes pas en train de nous demander comment on aménage un Parc Naturel Régional, mais comment on aménage une ville dans laquelle il y a des gens qui habitent, qui travaillent, qui vivent, qui font du sport, qui vont au théâtre, qui élèvent leurs enfants, étudient, etc. Il faut que l'on arrive à trouver une place pour chacun. Et le temps dont nous sortons nous a permis aussi de mesurer à quel point ce besoin de contact est une réalité. Ce sont ces équilibres-là qui nous permettent de vivre pas seulement les uns à côté des autres mais les uns avec les autres. Dans les aménagements, dans la manière de les concevoir avec la population, c'est bien entendu par l'humain et sur l'humain que nous avons les enjeux qui sont les plus importants.

Votre présence ce soir nous permet de conjuguer cela en prenant en compte la pluralité des points de vue par rapport aux orientations générales qui ont été adoptées et présentées au moment de la campagne municipale. Continuez à participer à ces temps de concertation, donnez votre parole, connectez-vous sur le site internet, utilisez les espaces qui sont libres, venez aux réunions de concertation fine que nous allons avoir. Il y a un enjeu fondamental pour continuer à transformer le visage de notre ville et la capacité que nous pouvons avoir de retrouver notre rivière. C'est tout ensemble qui nous appartient d'essayer de le relever. Merci à tous et très belle fin de soirée à tous.

Annexe 2 – Observations et propositions des pêcheurs



RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE, AGREEE « PROTECTION DE LA NATURE »

Nos réf. AM/BM/AS/JS/SF

Affaire suivie par : Julien SALVETRE

(Fédération de Pêche) / Aurélien SALLE

(AAPPMA Ablette Angevine)

Mr Christophe BECHU

Rives Vivantes

Maison des Projets

7 rue Plantagenêt

49000 ANGERS

Objet : Programme Rives Vivantes

A Brissac-Quincé, le jeudi 24 juin 2021

Monsieur le Maire,

La ville d'Angers a lancé en 2014 une réflexion pour reconquérir les berges de la Maine. Via des ateliers collaboratifs mis en place pour interroger sur les usages des berges de la Maine et les besoins implicites associés à ces espaces, l'AAPPMA « l'Ablette Angevine », ainsi que la Fédération de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de Maine, ont eu l'occasion d'exprimer leurs souhaits, besoins et diverses propositions. Et nous avons bien retrouvé tout cela dans le document « Retours sur la démarche participative février-juillet 2018 ».

Cependant, lors la réunion publique du mercredi 2 juin dernier, à laquelle les représentants de nos deux associations ont participé, nous ne se sont pas reconnus dans le projet qui a été présenté aux acteurs de la rivière. Mr André MARCHAND, président de l'Ablette Angevine a d'ailleurs interpellé l'assemblée sur le manque apparent d'accessibilité pour la pratique de la pêche.

Si nous saisissons bien votre volonté d'accorder une part importante à la nature et à la biodiversité dans le projet, ainsi que la complexité de trouver le bon équilibre entre la diversité des usages et la nécessité de faire des choix forts pour répondre aux objectifs que vous vous êtes fixés, nous ne souhaitons pas pour autant que la pêche soit laissée pour compte.

Le 9 juin dernier, à l'occasion de l'une des permanences organisées dans le cadre de la concertation autour de ce projet, nos deux associations ont pu à nouveau échanger de façon constructive avec différents interlocuteurs d'ALTER ainsi que Mr Christophe DESCHAMPS et Mme Solène PERSON, chargés de projet de la Ville d'Angers. L'échange a été constructif et nous remercions l'ensemble des interlocuteurs de leur écoute.

FEDERATION DE MAINE ET LOIRE POUR LA PECHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
1280 rue de la Gachetière – lieu-dit Montayer – Brissac Quincé – 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Tél : 02 41 87 57 09 - E-mail : secretariat@fedlepeche49.fr - B.P.C.O. FR76 1380 7008 0101 0190 8321 915

Nous souhaitons toutefois réaffirmer nos souhaits et la volonté d'une meilleure prise en compte possible de l'activité halieutique sur les sites les plus stratégiques pour notre loisir par le biais de ce courrier et surtout de la note technique ci-jointe.

Restant à votre disposition pour construire ensemble ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

**Le Président de l'AAPPMA
« L'Ablette Angevine »
Mr MARCHAND André**



**Le Président de la Fédération
de Pêche de Maine et Loire
Mr MERLIN Bernard**



1. Etat des lieux de la pêche de loisir en général et sur la Maine en particulier

1.1. Pratique de la pêche et redevances

En 1er lieu, nous tenions à rappeler que la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique s'acquitte chaque année d'une redevance de 50 000 € afin que nos pêcheurs aient le droit de pratiquer leur loisir sur le **domaine public fluvial et le domaine public transféré dont fait partie la Maine**. En résumé, les pêcheurs doivent payer une redevance auprès du Département de Maine-et-Loire pour avoir le droit de pêcher sur les rives de la Maine.

À cette redevance vient s'y ajouter à une autre, la RMA (Redevance Milieu Aquatique) reversée à l'Agence de l'Eau de bassin, et dont chaque pêcheur s'acquitte au titre de la protection des milieux aquatiques, lorsqu'il achète sa carte de pêche

Nous sommes le seul loisir pratiqué en eaux douces à devoir nous acquitter de telles redevances. De fait, lorsque nous nous voyons de plus en plus restreints dans nos accès aux cours d'eau, notamment du domaine public, cela interroge nécessairement notre réseau sur le fait de devoir s'acquitter d'une telle redevance.

1.2. Techniques de pêches et « catégories » de pêcheurs sur la Maine

On distingue plusieurs catégories de pêcheurs parmi les 1 500 000 en France (2^{ème} loisirs de France en nombre d'adhérent derrière le football) et les 35 000 adhérents pêcheurs rien que pour le département de Maine et Loire (2^{ème} Fédération départementale de pêche de France en nombre d'adhérents en 2020). Et toutes ces catégories se retrouvent sur la Maine :

1- *les pêcheurs de compétition* qui participent aux concours de pêche avec des besoins bien spécifiques : ouverture ponctuelle des chemins d'accès, linéaire plus important. À noter que depuis 2015 et jusqu'à avant la crise sanitaire COVID19, *10 compétitions d'ampleur nationale (Coupe de France feeder, manches du championnat de France de pêche de pêche aux leurres du bord de 2009 à 2016, ...), internationale (Master International d'Angers, ...) avec des pêcheurs*

venant de France, Belgique, etc., ont eu lieu sur la Maine, démontrant son intérêt piscicole et halieutique. D'autres compétitions sont d'ores et déjà prévues pour 2022.

2- les pêcheurs au coup (pêcheurs de poissons blancs, pêcheurs de carnassiers, carpistes, siluristes) « statiques » avec beaucoup de matériel qui eux ont besoin d'un accès voiture et un moyen de la garer à proximité.

3- les pêcheurs en bateau, avec ceux qui laissent leur bateau en mouillage, comme à la promenade de Réculée (même besoin que les pêcheurs au coup) et ceux qui mettent à l'eau leur bateau le temps d'une partie de pêche et le ressortent ensuite (besoin de cale de mise à l'eau et de parking pour l'ensemble voiture/remorque à proximité). On peut y ajouter aussi les pêcheurs en float tube (en progression constante) ou en kayak, qui dans une moindre mesure ont besoin d'une pente douce pour descendre leur « embarcation » mais pour qui un parking à distance respectable pour stationner la voiture reste nécessaire.

4- les pêcheurs aux leurres itinérants avec peu de matériel qui peuvent se déplacer à pied sur plusieurs centaines de mètres voire kilomètres.

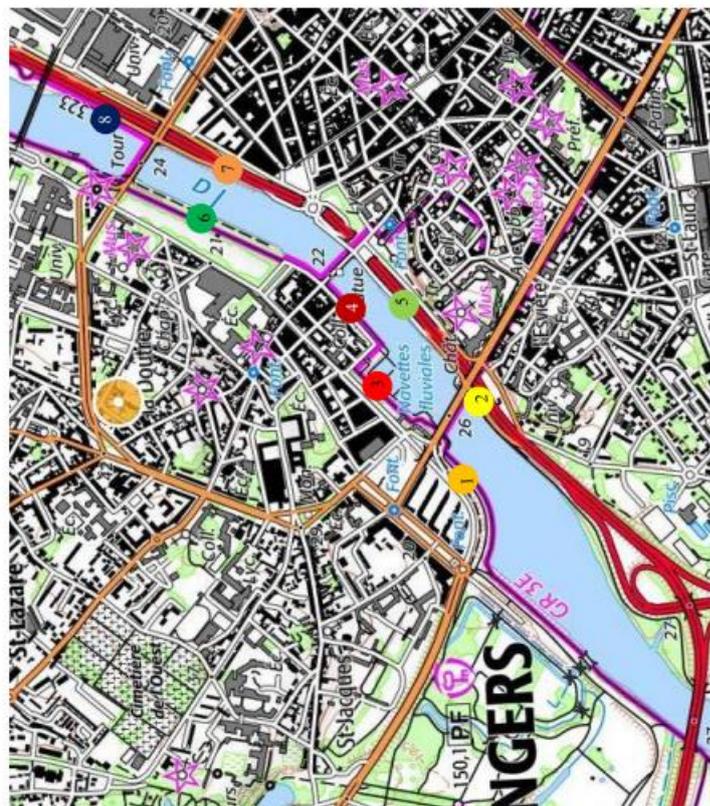
La richesse piscicole de la Maine n'est plus à démontrer et attire l'ensemble de ces catégories de pêcheurs du département mais aussi des départements extérieurs. *Cependant le projet Rives Vivantes tel qu'il nous a été présenté le mercredi 2 juin dernier laisse apparaître que ceux la dernière catégorie de pêcheurs itinérants pourra encore accéder aux rives de la Maine, excluant tous les autres.*

2

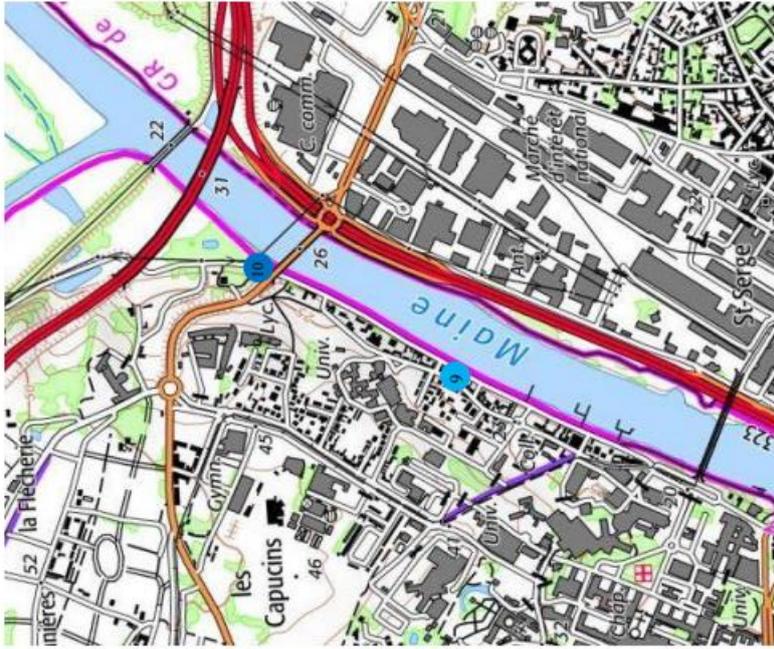
2. Activités halieutiques et projet « Rives vivantes »

Nous souhaitons reformuler en suivant nos souhaits en termes d'activités halieutiques, en complément des propositions déjà exprimés lors de la permanence du mercredi 9 juin 2021, et ainsi construire la possibilité de pratiquer ce loisir sur *ces sites halieutiques stratégiques pour la pêche sur Angers qui sont le Quai Félix FAURE, le Quai MONGE, la Promenade de Réculée et le secteur du Pont Jean MOULIN au Pont de Segré.*

À cette occasion, nous avons également repris secteurs par secteurs les potentiels identifiés lors des ateliers de concertations, les premières propositions qui avaient été faites et l'intégration du loisir pêche dans les aménagements à venir sur les 4 sites stratégiques entre 2022 et 2024 et sur les autres sites les années suivantes.



- 1 Quai Tabarly
- 2 Cale de la Savatte
- 3 Quai Ligny
- 4 Quai Gambetta
- 5 Quai du Roi de Pologne
- 6 Quai des Carmes
- 7 Quai Monge
- 8 Quai Félix Faure



- 9 Promenade de Réculée
- 10 Pont Jean Moulin

Secteur	Lieu	Potentiel RV identifié lors des ateliers participatifs	Première proposition RV faite lors des ateliers	Remarques et souhaits FD/AAPPMA
Baumette	/	Faciliter la pratique de la pêche en barque via une meilleure sécurité, accessibilité proche voiture pour le matériel et/ou cale de mise à l'eau	/	Souhait FD/AAPPMA : Réalisation d'une cale de mise à l'eau en béton au niveau du Rocher de la Baumette : le profil de la berge s'y prête, des pêcheurs descendent leur embarcation ici, tout un espace est disponible pour aménager une aire de retournement et un parking.
Pont D523/Pont de la Basse Chaîne	/	/	/	/
Pont de la Basse Chaîne	<p data-bbox="660 1435 687 1659">Quai Tabarly (rive droite) ¹</p>  <p data-bbox="1038 1312 1066 1659">Quai du Roi de Pologne (rive gauche) ²</p> 	/	/	/

Secteur	Lieu	Potentiel RV identifié lors des ateliers participatifs	Première proposition RV faite lors des ateliers	Remarques et souhaits FD/AAPPMA
Cale de la Savate/Quai Ligny	<p>Cale de la Savate (rive droite) ●</p> 	/	/	/
	<p>Quai des Carmes (rive droite)</p> 	/	/	/
	<p>Quai Ligny (rive gauche) ●</p> 	Ouverture d'un parcours carpe de nuit	Néant	Dans le projet RV 2022/2024 qui nous a été présenté, il n'y a plus aucun aménagement halieutique prévu. Quid du potentiel identifié lors des ateliers ? Pourquoi ne pas l'avoir conservé dans le projet ?

Secteur	Lieu	Potentiel RV identifié lors des ateliers participatifs	Première proposition RV faite lors des ateliers participatifs	Remarques et/ou souhaits FD/AAPPMA
Pont de Verdun	/	Ouverture d'un parcours carpe de nuit	/	Dans le projet RV 2022/2024 qui nous a été présenté, il n'y a plus aucun aménagement halieutique prévu. Quid du potentiel identifié lors des ateliers ? Pourquoi ne pas l'avoir conservé dans le projet ?
Quai Monge/Quai Gambetta / Pont de Haute chaîne	<p data-bbox="459 1451 491 1485">6</p> <p data-bbox="459 1503 491 1704">Quai Monge (rive droite)</p> 	Faciliter la pratique de la pêche en barque et au bord et favoriser la mise à l'eau pour les bateaux de pêche	Maintien de l'accès et du stationnement, et maintien de l'accès à la cale.	Actuellement il n'y a aucune signalétique sur la cale. Demande de mise en place d'un panneau indiquant la cale ou un marquage au sol, avec en plus un marquage des places voitures/remorques seraient souhaitables.
	<p data-bbox="818 1429 850 1462">7</p> <p data-bbox="818 1473 850 1704">Quai Gambetta (rive gauche)</p>	Ouverture d'un parcours carpe de nuit	/	Dans le projet RV 2022/2024 qui nous a été présenté, il n'y a plus aucun aménagement halieutique prévu. Quid du potentiel identifié lors des ateliers ? Pourquoi ne pas l'avoir conservé dans le projet ?

Secteur	Lieu	Potentiel RV identifié lors des ateliers participatifs	Première proposition RV faite lors des ateliers participatifs	Remarques et/ou souhaits FD/AAPPMA
<p>Pont de la confluence</p>	<p>Quai Félix Faure (rive gauche) </p>	<p>Faciliter la pratique de la pêche en barque via une meilleure sécurité, accessibilité proche voiture pour le matériel et/ou cale de mise à l'eau</p>	<p>Restauration d'un accès voiture et création d'un parking (10 voitures)</p>	<p>Dans le projet RV 2022/2024 qui nous a été présenté, il n'y a plus aucun aménagement halieutique prévu. Quid du potentiel identifié lors des ateliers et de la première proposition RV ? Pourquoi ne pas avoir conservé l'accès voiture et la création d'un parking ?</p>
<p>Promenade de la Reculée</p>	<p>Quai Félix Faure (rive gauche) </p> <p>Chemin d'accès </p> <p>Cale de mise à l'eau et son accès</p>	<p>Faciliter la mise à l'eau pour les bateaux de pêche tout en partageant les usages et faciliter la pêche du bord</p>	<p>Améliorer les accès ou rajouter 1 ou 2 cales et création de passerelles piétonnes reliant de nouveaux parkings sur St Serge avec les rives sauvages de la Maine pour permettre l'accès à une zone très intéressante sur le plan halieutique</p>	<p><u>Remarque</u> : dans le projet RV 2022/2024 qui nous a été présenté, il n'y a plus aucun aménagement halieutique prévu ! Quid du potentiel identifié lors des ateliers et de la première proposition RV ?</p> <p><u>Souhait FD/AAPPMA</u> : conserver l'accès pêche pour les pêcheurs au coup (nécessité d'un accès voiture et d'un parking). Une ouverture régulée aux pêcheurs (locaux ?, système de badge ?, ...) pourrait à la rigueur être envisagée mais à voir comment la mettre en pratique.</p>

Secteur	Lieu	Potentiel RV identifié lors des ateliers participatifs	Première proposition RV faite lors des ateliers participatifs	Remarques et/ou souhaits FD/AAPPMA
<p>Promenade de la Reculée (suite)</p>	<p>Promenade de Reculée (rive droite) </p> <p>Avec 4 cales de mise à l'eau existantes dont une réservée à l'usage de la base nautique et une réservée à l'usage du Club de voile (fonctionnelle et avec parking). À cela s'ajoute 2 autres cales :</p>  <p><i>Cale de mise à l'eau rue Bas de Reculée, fonctionnelle et avec présence de places de parking</i></p>  <p><i>Cale de mise à l'eau rue bas de Reculée/Jean Moulin, fonctionnelle. Retournement limité (marche arrière). Pas de place de parking marquée.</i></p>	<p>Faciliter la pratique de la pêche en barque via une meilleure accessibilité pour le matériel et/ou cale de mise à l'eau et favoriser la mise à l'eau pour les bateaux de pêche tout en partageant les usages.</p>	<p>Améliorer les accès ou rajouter 1 ou 2 cales.</p>	<p><u>Au niveau de la cale de mise à l'eau rue de Reculée :</u> nous souhaitons le maintien des 4 places de parking voiture/remorque côté gauche de la cale.</p>

Secteur	Lieu	Potentiel RV identifié lors des ateliers participatifs	Première proposition RV faite lors des ateliers participatifs	Remarques et/ou souhaits FD/AAPPMA
Promenade de la Reculée (suite)	Promenade de Réculée (rive droite) (suite) Présence de stationnement des barques de pêcheurs et accès pour les pêcheurs du bord en voiture 	Faciliter la pratique de la pêche en barque via une meilleure sécurité, accessibilité proche voiture pour le matériel et/ou cale de mise à l'eau et favoriser la mise à l'eau pour les bateaux de pêche tout en partageant les usages.	Améliorer les accès ou rajouter 1 ou 2 cales.	Au niveau <u>Promenade de Réculée en rive droite</u> : souhait du maintien de l'accès pour les pêcheurs au coup (nécessité accès voiture et parking) et pour les pêcheurs qui stationnent leur bateau sur ce secteur. Notre crainte est que la suppression de places de parking sur ce secteur entraîne un problème de stationnement pour les pêcheurs.

Secteur	Lieu	Potentiel RV identifié lors des ateliers participatifs	Première proposition RV faite lors des ateliers participatifs	Remarques et/ou souhaits FD/AAPPMA
Jean Moulin	<p>Pont Jean Moulin (rive droite)</p> <p>À noter la présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un ponton soumis aux crues de la Maine donc se retrouvant inondé en hautes eaux, et inversement surplombant la rivière en été.  <p>- mise à l'eau non aménagée</p>	Faciliter la mise à l'eau pour les bateaux de pêche tout en partageant les usages et faciliter la pratique de la pêche en barque et du bord	Améliorer les accès ou rajouter 1 ou 2 cales. Du pont Jean Moulin, l'accès est aisé, le stationnement aménageable, il y a un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite à proximité + création d'un pôle pêche entre le pont Jean Moulin et le pont de Segré, accessible aux pêcheurs âgés et dotés d'un quai gabionné	<p>Souhait FD/AAPPMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservé le ponton actuel qui est adapté à la pêche quand la Maine est haute - Création d'un deuxième ponton plus bas et matérialisation d'un parking pour les personnes à mobilité réduite - Réalisation d'une cale de mise à l'eau en béton : le profil de la berge s'y prête, des pêcheurs descendent leur embarcation ici, tout un espace est disponible pour aménager une aire de retournement et un parking.

Secteur	Lieu	Potentiel RV identifié lors des ateliers participatifs	Première proposition RV faite lors des ateliers participatifs	Remarques et/ou souhaits FD/AAPPMA
A11/Pont de Segré	Rive gauche	Faciliter la mise à l'eau pour les bateaux de pêche tout en partageant les usages, faciliter la pratique de la pêche en barque via une meilleure sécurité, accessibilité proche voiture pour le matériel et/ou cale de mise à l'eau et faciliter la pêche du bord	Améliorer les accès ou rajouter 1 ou 2 cales. Restauration d'un accès voiture en parallèle à la Francette avec création d'un parking près du pont de Segré, restauration de l'accès existant le long du MIN et création 10 places	<p>Remarque : Aucun retour sur l'usage pêche sur ce secteur n'est ressorti lors des ateliers. Cependant aujourd'hui, le chemin de halage menant à l'île St Aubin entre Le Pont de Jean Moulin et Pont de Segré avec la Promenade de Réculée et le quai Monge sont les secteurs qui permettent la pratique de la pêche au coup (nécessité accès voiture et parking) sur Angers. Ce secteur convient aux pêcheurs au coup recherchant le côté nature et c'est le seul sur Angers.</p> <p>Souhait FD/AAPPMA : maintien accès pour les pêcheurs au coup (nécessité accès voiture et parking) sur ce secteur tout en conciliant la pratique de la pêche avec les autres usages (piétons, cyclistes, ...). Le terrain disponible est important.</p>
	Rive droite	/	/	   

Annexe 3 – Remarques d'un riverain reçues sur l'adresse mail

De : xavier Metay <xaviermetay@hotmail.com>

Envoyé : mercredi 9 juin 2021 15:17

À : Aménagement DADT <amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr>

Objet : commentaires sur aménagement rives vivantes - Angers

« Bonjour,

Habitant Angers, je profite régulièrement des bords de Maine au niveau de la Reculée (balade en vélo, course à pied notamment).

Je souhaite attirer votre attention sur un point impactant l'environnement depuis de nombreuses années et qui devrait absolument être résolu dans le cadre des aménagements à venir.

Lors des travaux d'aménagement des berges en rive droite, les berges ont été recouvertes d'un filet en plastique noir afin d'assurer la bonne tenue de la terre. Ce filet plastique d'une épaisseur d'un centimètre est présent sur plusieurs centaines de mètres (de la base d'aviron au pont de l'A11 pratiquement). Il est parfois apparent (par exemple sous le pont du tramway) ou présent sous la végétation herbacée.

A ce jour, il est très endommagé et part en morceaux. Morceaux qui se retrouvent dans le milieu naturel et qui à chaque hausse du niveau de la Maine partent à l'eau.

C'est une véritable nuisance environnementale : micro plastique dans l'eau (Maine et Loire puis dans l'océan Atlantique), des animaux peuvent avaler ces morceaux de plastiques, cela devient des déchets en fond de cours d'eau, ...

Il est, il me semble, de la responsabilité de l'aménageur de venir réparer cette erreur et faire le nécessaire pour stopper cette pollution.

Je suis à votre disposition pour échanger sur le sujet.

J'ai aussi informé la Sauvegarde de l'Anjou de ce sujet.

Bien cordialement

*Xavier Métay
06 81 66 35 26 »*

Annexe 4 – Avis inscrits dans le registre disponible à l’Hôtel de Ville d’Angers

M. Le Corre Patrick
58, Promenade de Reculée
patrick.bruno@hotmail.fr

« - De mettre la partie étroite de la promenade (du restaurant le bistrot des Andécaves) l'embranchement de la rue haute) en sens unique.

- De différencier la voie piétonne de la voie cyclable. »

M. Dutay Alain
12, Allée de la Mabillière
alain.dutay@gmail.com

« Projet global très intéressant pour permettre la promenade à pied et à vélo de chaque côté de la Maine. Pour la circulation, je suis pour la création des ronds-points pour plusieurs raisons :

1. Accès facilités pour accéder d'où que l'on vienne.
2. Le ralentissement de la circulation du fait de ces ronds-points permettra de dissuader les véhicules d'emprunter cette voie et de les inciter à passer par l'autoroute...

De même, toujours pour ôter un maximum de véhicules n'ayant rien à faire dans la ville, la création d'un autre rond-point, pour accéder à la gare SNCF, permettrait de soulager également la circulation dans le centre-ville.

Vous avez la chance de travailler sur tous ces projets. C'est très intéressant et parfois j'aimerais bien être à votre place.

Bon courage et faites pour le mieux.

Cordialement

Alain DUTAY »